



Pièce 4

Bilan de la concertation

GESTION DU DOCUMENT

Références

Référence interne	Bilan de la concertation - Pièce 4
Version	1
Date	24 octobre 2016

Rédaction

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Nicolaye LAMY
Autres auteurs	Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Didier DELZOR

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine de la modification
V1	24 octobre 2016	Version d'origine

SOMMAIRE

GESTION DU DOCUMENT	2
SOMMAIRE	3
I. MODALITE DE LA CONCERTATION	4
A. OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE	5
B. BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION	5
II. LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	14
A. LES OBSERVATIONS ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	15
Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignés	15
La prise en compte de ces observations	16
III. ANNEXES : ARTICLES DE PRESSE ET ELEMENTS DE CONCERTATION	19

I

MODALITE DE LA CONCERTATION



A. OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE

Les objectifs et modalités de concertation prévues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été fixés par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey dans sa délibération du 11 février 2014 qui prévoit :

- La mise à disposition du public, des dossiers constitutifs du SCoT et du Porté A Connaissance (PAC), au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey et des communautés de communes membres du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey, étant entendu que ces documents seront consultables aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte du SCoT et des communautés de communes membres.
- L'ouverture d'un registre de recueil d'observations. Ce registre sera accessible aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey et des communautés de communes membres.
- La transmission d'articles sur le SCoT aux communes et communautés de communes membres, afin qu'ils soient diffusés dans leurs supports d'information, lorsqu'ils existent.
- La réalisation d'une lettre d'information par le Syndicat Mixte du SCoT du Bugey.
- Une information par le biais d'un site dédié au SCoT.
- L'organisation d'au moins deux réunions publiques.

B. BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

• Des modalités de concertation multiples et diversifiés

La concertation a été menée de manière intensive puisque si les objectifs initialement fixés sont bien remplis, les modalités effectivement mises en œuvre vont bien au-delà :

- Les 23, 24 et 29 juin 2016, la réalisation de réunions publiques portant sur trois thématiques, accompagnés des panneaux de concertation :
 - Qu'est-ce qu'un SCoT ?;
 - Les messages du diagnostic prospectif et de l'Etat initial de l'environnement ;
 - Des enjeux aux premiers grands axes du PADD.
- Les 18 et 26 octobre 2016, la présentation des grands axes du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en réunions publiques, accompagnée d'une distribution d'un document de synthèse du DOO destiné à chaque participant.
- La publication de deux communiqués de presse en janvier 2015 et 2016 :

- Le premier présentant la démarche SCoT, son processus, son état d'avancement et ses modes de concertation ;
- Le second présentant le projet du territoire issu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) agrémenté d'insertions de quelques élus du territoire.
- La possibilité offerte au public de formuler des remarques et de contribuer à la construction du SCoT au travers des registres disposés au siège de chaque communauté de communes et du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey.
- La publication de nombreux articles, dans la presse quotidienne locale, et dans les bulletins d'informations intercommunaux et communaux
- La parution d'une « Lettre du Schéma de Cohérence Territoriale du SCoT du Bugey » le 01/01/2016 présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- La mise à disposition des documents liés au SCoT (Diagnostic, PADD,...), aux temps forts du SCoT (RandoSCoT, Forums, Ateliers...) et de la communication autour du SCoT par l'intermédiaire du site consacré au SCoT (www.scotbugey.fr).

Ces moyens mis en œuvre recourant à des supports média et formes d'animations diversifiés ont ainsi permis aux habitants de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations.

En plus de ces modalités, la concertation a pu aussi s'appuyer sur une association étroite avec l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet collectivement partagé à chacune des phases d'élaboration du projet du SCoT, par :

- Une large mobilisation des élus du syndicat mixte, des communautés de communes et des maires du territoire.
- La participation aux séminaires, forums des personnes publiques associées et consultées ainsi que d'autres acteurs de développement du territoire.
- La réunion d'associations, des personnes publiques associées et consultées, des élus du territoire, des acteurs du territoire lors de conférences, débats sur des thématiques précises qui demandent un effort pédagogique toute particulière (conférence sur l'eau, les ressources et les énergies renouvelables, le commerce...).
- Des rencontres individualisées, auprès des Maires et des intercommunalités.
- Une volonté de partage et de concertation avec les territoires qu'ils soient voisins ou plus éloignés dans le but d'identifier des problématiques communes et d'y apporter des réponses conjointes.

Ces réunions, notamment publiques et les conférences thématiques, ont donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale.

Comme nous pouvons le voir, l'ensemble des moyens de concertation prévus par le Syndicat Mixte pour la procédure d'élaboration, a été effectivement mis en œuvre.

Stade du processus – Septembre 2014 à mars 2015

=> Diagnostic et Etat initial de l'environnement

- Comité Syndical de lancement (04/11/2014)
- Forum Diagnostic et Enjeux (21/11/2014)
- Comité Syndical (13/01/2015)
- Comité Technique (14/01/2015)
- Conférence – débat sur l'eau (24/02/2015)
- Comité Syndical de Validation du diagnostic, de l'Etat initial de l'environnement et de enjeux (10/03/2015)

Stade du processus – Mars à mai 2015

=> Scénario et prospective

- Comité Syndical (10/03/2015)
- Forum Scénarios et Prospective (08/04/2015)
- Comité technique (24/04/2015)
- Association des Personnes Publiques Associées – Diagnostic et scénarios (24/04/2015)

Stade du processus – Mai 2015 à février 2016

=> Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Séminaire élus – Choix du scénario choisi (05/05/2015)
- Comité Syndical (09/06/2015)
- Réunions publiques
 - Hauteville-Lompnes (23/06/2015)
 - Champagne-en-Valromey (24/06/2015)
 - Belley (29/06/2015)
- RandoSCoT – Habitat et Paysages (07/07/2015)
- Comité Syndical (15/07/2015)
- Journée de concertation sur les ressources et les énergies renouvelables (10/09/2015)
- Comité technique (20/10/2015)
- Bureau (20/10/2015)
- Concertation avec les communautés de communes (10 et 12/11/2015)
- Séminaire Marketing Territorial (04 et 13/11/2015)
- Débat en Conseil Syndical (24/11/2015)
- Soirée d'échange « SCoT et enjeux économiques » (16/12/2015)
- Association des Personnes Publiques Associées - PADD (02/02/2016)

Stade du processus – Mars 2016 à Novembre 2016

=> Document d'Orientation et d'Objectifs

- Séminaire élus du PADD au DOO (01/03/2016)
- Comité technique (12/04/2016)
- Bureau – Premiers éléments du DOO (12/04/2016)
- Concertation avec les communautés de communes (13/04/2016)
- 1° Séminaire DOO – Economie, numérique et gestion de l'espace (03/05/2016)
- 2° Séminaire DOO – Habitat, mobilité, numérique et gestion de l'espace (17/05/2016)
- Comité Syndical – Objectifs chiffrés du DOO (06/07/2016)
- Ateliers Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (05 et 26/09/2016)
- Comité technique – Pré DOO (20/09/2016)
- Bureau – Pré DOO (20/09/2016)
- Concertation avec les communautés de communes (28/09/2016)
- Séminaire élus – DOO (04/10/2016)
- Comité Syndical – DOO (13/10/2016)
- Réunions Publiques
 - Belley (18/10/2016)
 - Champagne-en-Valromey (26/10/2016)
 - Hauteville-Lompnes (26/10/2016)
- Association des Personnes Publiques Associées (08/11/2016)

Des actions complémentaires de rencontres, de présentation de la démarche du SCoT ont été menées parallèlement aux processus mis en exergue précédemment.

Détail	Etat	Commentaires
Rencontre Bugey Développement	Réalisé	Le 15 décembre 2014
Rencontre ASSAPE (association de sauvegarde site Arbignieu Peyzieu et ses environs)	Réalisé	Le 28 janvier 2015
Intervention de la Présidente au conseil municipal Champagne-en-Valromey	Réalisé	Le 2 février 2015
Rencontre avec la Chambre d'agriculture	Réalisé	Le 13 février 2015
Rencontre avec Service des Eaux de Belley	Réalisé	Le 17 février 2015
Rencontre avec la commune de Brégnier-Cordon	Réalisé	Le 17 février 2015
Rencontre avec la commune de Brens	Réalisé	Le 17 février 2015
Rencontre avec la commune de Virignin	Réalisé	Le 3 mars 2015
Rencontre avec la commune de Belley	Réalisé	Le 10 mars 2015
Rencontre avec la commune de Champagne en Valromey	Réalisé	Le 10 mars 2015
Rencontre avec la commune de Culoz	Réalisé	Le 17 mars 2015
Rencontre avec les communes de Hotonnes - Le Grand Abergement – Le Petit Abergement – Ruffieu - Songieu	Réalisé	Le 24 mars 2015
Rencontre avec les communes de Parves – Nattages – Massignieu de Rives	Réalisé	Le 7 avril 2015
Rencontre avec la commune de Chazey-Bons	Réalisé	Le 7 avril 2015
Rencontre avec adjoint à l'urbanisme de Belley	Réalisé	Le 10 avril 2015
Rencontre avec la commune de Colomieu	Réalisé	Le 14 avril 2015
Rencontre avec les communes d'Ambléon, Conzieu et St-Germain-les-Paroisses	Réalisé	Le 21 avril 2015
Rencontre avec les communes d'Aranc, Champdor, Corcelles, Corlier, Cormaranche en Bugey, Hauteville-Lompnes, Thézillieu	Réalisé	Le 21 avril 2015

Détail	Etat	Commentaires
Présentation diagnostic commission agriculture et forêt	Réalisé	Le 23 avril 2015
Rencontre avec les communes d'Izieu, Prémeyzel et Murs et Gélignieux	Réalisé	Le 19 mai 2015
Rencontre avec la commune de Contrevoz	Réalisé	Le 19 mai 2015
Rencontre avec la commune de Ceyzérieu	Réalisé	Le 19 mai 2015
Rencontre secrétaire général Rhône-Alpes de l'UNICEM	Réalisé	Le 26 mai 2015
Rencontre avec les communes de Saint-Bois et d'Arbignieu	Réalisé	Le 2 juin 2015
Rencontre avec la commune de Peyrieu	Réalisé	Le 2 juin 2015
Rencontre avec les communes de Rossillon, Armix et La Burbanche	Réalisé	Le 9 juin 2015
Rencontre avec les communes de Cuzieu et Saint-Martin-de-Bavel	Réalisé	Le 9 juin 2015
Rencontre avec le SCOT Métropole Savoie	Réalisé	Le 26 juin 2015
Rencontre avec la commune de Vieu	Réalisé	Le 6 juillet 2015
Rencontre avec les communes d'Arbignieu, St-Bois et les représentants des carriers relatifs au projet de carrière d'Arbignieu	Réalisé	Le 9 juillet 2015
Rencontre avec la commune de Talissieu	Réalisé	Le 21 juillet 2015
Rencontre avec la commune de Virieu-le-Petit	Réalisé	Le 24 juillet 2015
Rencontre avec les élus au SCOT de la commune de Belley	Réalisé	Le 26 août 2015
Rencontre avec le SCOT de l'Avant-Pays-Savoyard	Réalisé	Le 28 août 2015
Intervention de la Présidente à la journée Innov'rural sur l'urbanisme en milieu rural	Réalisé	Le 4 septembre 2015
Intervention réunion publique PLU de Nattages	Réalisé	Le 15 septembre 2015
Rencontre avec la commune de Chavornay	Réalisé	Le 28 septembre 2015

Détail	Etat	Commentaires
Rencontre avec JY. FLOCHON, Vice-Président à l'aménagement du territoire du Conseil départemental	Réalisé	Le 29 septembre 2015
Rencontre avec la commune de Saint-Benoit	Réalisé	Le 2 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Virieu-le-Grand, Cheignieu-la-Balme et Andert-Condon	Réalisé	Le 6 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Vongnes, Flaxieu et Lavours	Réalisé	Le 6 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Lochieu et Brénaz	Réalisé	Le 8 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Lompnieu et Sutrieu	Réalisé	Le 8 octobre 2015
Rencontre avec la commune de Belmont-Luthézieu	Réalisé	Le 20 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Marignieu et Polliou	Réalisé	Le 30 octobre 2015
Rencontre avec les communes de Magnieu, Saint-Champ et Cressin-Rochefort	Réalisé	Le 30 octobre 2015
Rencontre avec la commune de Béon	Réalisé	Le 30 octobre 2015
Rencontre avec le SCOT Boucles du Rhône en Dauphiné	Réalisé	Le 24 novembre 2015
Rencontre avec le SCOT Nord-Isère	Réalisé	Le 24 novembre 2015
Rencontre avec les mairies d'Hauteville-Lompnes et Champdor-Corcelles sur les perspectives liées aux carrières	Réalisé	Le 11 février 2016
Rencontre avec Josette PAILLARD – Référente DDT01	Réalisé	Le 16 février 2016
Réunion Bureau SCOT / Bureau CLD	Réalisé	Le 30 mars 2016
Rencontre Ville de Belley	Réalisé	Le 12 avril 2016
Rencontre avec le SCOT du Haut-Bugey	Réalisé	Le 26 avril 2016
Présentation Commission aménagement et prospective CCI 01	Réalisé	Le 9 juin 2016
Réunion zone activité Groslée-Saint Benoit	Réalisé	Le 21/06/2016
Présentation mission SIG commission économique CCBS	Réalisé	Le 23 juin 2016
Réunion zone d'activité Brens	Réalisé	Le 24 juin 2016

Détail	Etat	Commentaires
Rencontre SCOT Pays Bellegardien	Réalisé	Le 7 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Virignin (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 8 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Peyrieu (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 19 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Murs-et-Gélignieux (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Béon (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Brégnier-Cordon (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Vieu-le-Grand (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Chazey-Bons (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 21 juillet 2016
Rencontre avec la commune de Ceyzerieu (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 13 septembre 2016
Rencontre avec la commune du Haut-Valromeu (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 13 septembre 2016
Rencontre avec la commune de Culoz (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 14 septembre 2016
Rencontre avec la commune de Contrevoz (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 14 septembre 2016
Rencontre avec la commune de Champagne-en-Valromeu (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 4 octobre 2016
Rencontre avec la commune de Cormaranche-en-Bugey (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 11 octobre 2016
Rencontre avec la commune de Magnieu (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 18 octobre 2016
Rencontre avec la commune d'Arbois-en-Bugey (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 19 octobre 2016
Rencontre avec la commune de Champdor-Corcelles (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 octobre 2016
Rencontre avec la commune d'Hauteville-Lompnes (Atlas + DOO)	Réalisé	Le 20 octobre 2016
Rencontre avec Josette PAILLARD – Référente DDT01	Réalisé	Le 27 octobre 2016
Rencontre avec le SCOT Usses et Rhône	Réalisé	Le 7 novembre 2016
Rencontre avec la commune de Marignieu	Réalisé	Le 10 novembre 2016

II

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



A. LES OBSERVATIONS ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- **Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées**

Selon les réunions publiques le nombre de participants allait d'une vingtaine à une soixantaine de personnes.

Un certain nombre de questions a été posé par les participants, questions qui sont regroupées par thèmes par souci de clarté :

- **La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration :**

Surtout lors de la première séquence de réunions publics combinant diagnostic / enjeux / premiers axes du PADD, plusieurs interrogations ont porté sur la procédure, la durée d'élaboration, la capacité du SCoT à anticiper les évolutions socio-économiques et comportementales des habitants (articulation avec les documents d'urbanisme locaux, capacité à faire du SCoT...)...

- **L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire :**

Lors de la présentation des axes du PADD, comme du DOO, les questions portaient sur l'articulation entre les objectifs résidentiels et économiques entre les communautés de communes. Quelques intervenants exprimaient leurs craintes que certains espaces du SCoT du Bugey soient mis à l'écart du développement.

D'autres, encore, exprimaient le souhait que le projet soit collectivement réalisé, durable et accessible aussi bien pour les générations présentes que futures, équilibré pour que chaque partie du territoire puisse révéler ses atouts.

- **Les pôles du territoire et le mode d'aménagement :**

Une question majeure portait sur la place des pôles, les besoins de développement des communes rurales, la nécessité de préserver le « modèle social » de proximité bugiste.

La question de la polarisation du développement était sous-entendue.

Dans le même temps certains affirmaient que le développement se doit d'être construit dans une recherche de cohérence, de non-concurrence, de performance globale qui profiterait à tous les espaces du territoire.

Ici, le développement doit répondre aux enjeux de lisibilité des espaces du territoire dans la région ou au-delà.

- **L'identité du territoire et son positionnement :**

Ces questions ont été prolongées, notamment en phase de DOO. Elles s'intercalaient en rapport avec les besoins de renouvellement de l'identité bugiste liés aux orientations du SCoT.

Il a été confirmé que le SCoT était élaboré dans l'idée de respecter l'identité sociale, économique, environnementale, paysagère et architecturale du territoire. Le rappel des logiques de proximité, de l'ADN productif, du maintien de la ruralité et de ses dynamiques, qui attirent les personnes, a été mis en avant par un grand nombre de participants.

Ces questions ont naturellement débouché sur le positionnement du territoire, sur son rôle dans le département, dans la région. Une volonté d'affirmation du territoire et de ses atouts a été mise en évidence.

- **Le paysage et les ressources naturelles :**

Les paysages naturels et bâtis sont des richesses qui différencient le SCoT du Bugey de certains de ses voisins. Pour un grand nombre, leur valorisation mais également leur préservation doit être une véritable préoccupation.

A ce titre, les ressources naturelles (eau, carrières, éolien, photovoltaïque, bois, biomasse) sont à exploiter dans le respect de leur cadre naturel et de la préservation des grands paysages (cônes de vue, paysage à 360°...). Cette position sur la préservation et la valorisation des paysages et des ressources a été partagée. Néanmoins, l'exploitation de certaines ressources naturelles, comme le vent au travers de l'éolien ont suscité de véritables points de divergence.

- **Autres questions :**

- La connexion de la gare de Culoz et le maintien des gares de Virieu-le-Grand – Belley et Tenay – Hauteville ont été souvent évoqués avec la crainte d'un éloignement du territoire à l'égard des flux économiques et de personnes.
- Toujours en matière de connexion, les intervenants des différentes réunions publiques ont tous insistés sur le fait que le développement du territoire passe par le passage du Très Haut Débit et une desserte correcte concernant la téléphonie mobile. L'attractivité du territoire en est dépendante.
- Enfin, la question touristique a été largement abordée. Pour beaucoup, le territoire a de nombreux atouts, mais un maillage encore faible. Les services touristiques et l'accueil des professionnels ne sont pas forcément au rendez-vous, ce qui n'incite pas les personnes à rester.

- **La prise en compte de ces observations**

Les interrogations des personnes ont permis de préciser ou d'enrichir les axes, les orientations et les objectifs du SCoT.

Nous reprenons les thèmes évoqués précédemment en précisant leur prise en compte dans l'évolution des documents :

- **La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration :**

Cette question n'est que partiellement du ressort du SCoT. Si il détermine sa propre gouvernance, il ne décide pas des modes de gouvernance et des actions des collectivités (communautés de communes, communes).

Le SCoT traite de la question de manière indirecte en engageant le mode de développement des espaces du territoire, des polarités et des autres communes dans le cadre d'un suivi du développement inhérent à la vie d'un SCoT.

En outre, le calendrier mis en œuvre pour l'élaboration du SCoT a permis de respecter les impératifs de rythme de l'élaboration et de laisser le temps à la réflexion des élus et de la population au travers des réunions publiques et de la communication autour du SCoT.

- **L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire :**

Ces questions ont donné lieu à des objectifs de développement réalistes, mais relativement ambitieux pour chaque EPCI et pour chaque catégorie de communes.

Le SCoT a cherché à concilier volonté et besoins de développement avec impératif de limitation de la consommation d'espace, dans le cadre de nouveaux modes constructifs qualitatifs, mais préservant la ruralité du territoire.

Les inquiétudes quant à la capacité de développement des communes ont donc été prises en compte, dans le cadre des orientations légales actuelles de l'urbanisme quant à l'organisation des développements urbains et à leur densité.

- **Les pôles du territoire et le mode d'aménagement :**

Une réflexion poussée a été impulsée dans le cadre de l'élaboration du SCoT sur cette question, qui a abouti à des objectifs, notamment résidentiels, calibrés pour chaque EPCI et chaque pôle du territoire.

La place et le potentiel des principaux pôles du territoire ont été précisés. De même, les projets de chaque pôle en termes résidentiels, économiques, commerciaux, touristiques, de services, patrimoniaux ont été débattus et explicités de façon plus aboutie.

En particulier, l'architecture générale du territoire en matière de polarités a été mise au centre de la réflexion du SCoT.

Le DOO porte témoignage de cette priorité, envisagée comme un moyen de développement et de soutien à l'attractivité du territoire.

- **L'identité du territoire et son positionnement :**

L'identité bugiste a été au cœur des débats du SCoT, avec, comme expression de cette priorité, une « vision » du rapport emploi-habitant envisagé comme devant rester dynamique tout au long de la programmation du SCoT.

A ce titre, le primat au développement économique était envisagé comme un moyen de perpétuer l'identité spécifique du territoire.

Dans la réflexion sur les polarités, la question de la proximité, élément de la ruralité, a également été abordée, notamment en ce qui concerne les équipements et les services à la population, envisagés comme un moyen de créer une nouvelle attractivité du territoire.

Plus généralement, les préoccupations exprimées dans le cadre de la concertation sur ce point ont été prises en compte au sein du PADD du SCOT, qui, en introduction, indique qu'il s'inscrit résolument dans le respect de la ruralité du territoire et de la valorisation de ses différents espaces.

- **Le paysage et les ressources :**

Le PADD, comme le DOO font du paysage et des ressources naturelles du territoire des éléments forts de son développement futur. Néanmoins, le développement ne doit pas se faire au détriment des composantes paysagères emblématiques du territoire. En cela, le paysage du territoire est reconnu comme un géotope qui véhicule une véritable identité et fierté.

C'est pourquoi, certains compromis ont été délicats à mener, notamment sur l'éolien. Pour certains le SCoT sera considéré comme trop contraignant à l'égard de ce mode d'exploitation de la ressource du vent, pour d'autres pas assez.

- **Autres questions :**

- Sur les questions de mobilités et de transports, le PADD et le DOO soulignent l'intérêt du renforcement des infrastructures ferrées, des gares, dont Culoz.

Le DOO organise également les mobilités au niveau des différents espaces de vie dans le respect des logiques du maintien des proximités en favorisant des modes de transports adaptés aux différents espaces de vie du territoire et sobres dans leurs émissions de gaz à effet de serre.


Par ailleurs, le PADD comme le DOO énoncent clairement le besoin du territoire en matière de desserte numérique et de téléphonie mobile de qualité.

- En matière touristique, le PADD comme le DOO portent le projet d'un tourisme 4 saisons qui trouve son expression dans la mise en valeur des atouts existants (ViaRhôna, l'eau, le vélo, la montagne...) et l'aménagement de futurs attracteurs (Unités Touristiques Nouvelles...).

III

ANNEXES : ARTICLES DE PRESSE ET ELEMENTS DE CONCERTATION





Un Schéma de Cohérence Territoriale pour l'avenir

Pourquoi élabore-t-on un SCoT ?

SCoT signifie **Schéma de Cohérence Territoriale**. Il s'agit d'un document d'urbanisme dont la vocation est d'**organiser de manière cohérente** le territoire et son avenir à un horizon de 20 ans.

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanismes, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou la Carte communale et les importantes opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Les objectifs du SCoT impactent tous les aspects de notre quotidien : transports, logements, équipements, activités économiques, emplois, agriculture, paysage, environnement...

Le SCoT du Bugey doit permettre au territoire de s'inscrire dans une **perspective commune et d'harmonisation des projets.**

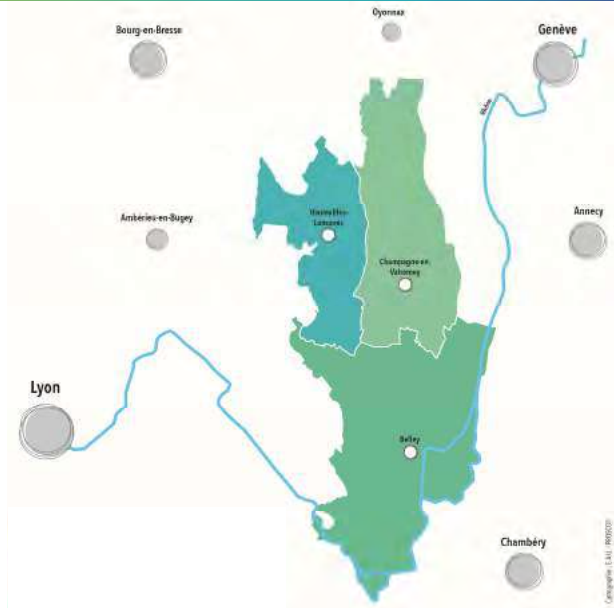
Un territoire composé de **3 intercommunalités** qui s'étend sur **778,3 km².**

Communauté de communes du Plateau d'Hauteville
8 communes – 6 489 habitants

Communauté de communes du Valromey
15 communes – 4 202 habitants

Communauté de communes Bugey Sud
41 communes – 29 414 habitants

Un document pour 64 communes



Une mise en œuvre du SCoT en 2017

L'élaboration d'un SCoT se construit en 3 étapes clés :

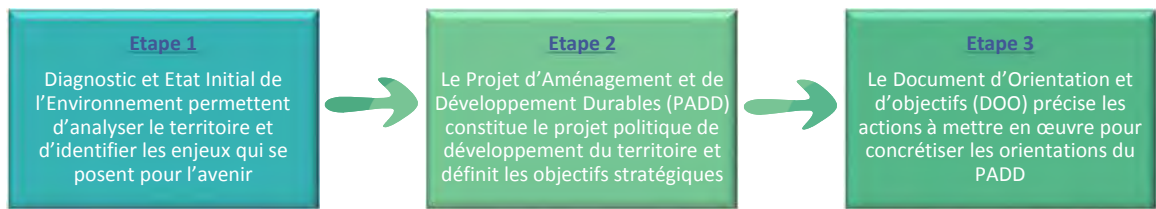


Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU – PROSCOT – 1 – mai 2015



Population : Une structure de population questionnée par les nouveaux arrivants

Une structure de population...

Belley est le pôle principal de vie de 9 298 habitants, suivi de Hauteville – Lompnes (4 069 habs.) et Culoz (3 001 habs.).



38 485 habitants en 2011, soit une population en progression de 2 273 personnes par rapport à 2006 (+6,3%).



2,25 personnes par ménage en 2011 (2,38 pour l'Ain) et une part des ménages avec enfant(s) de l'ordre de 27,7 % contre 32,5 % dans l'Ain.



La population vieillit avec un âge moyen passant de 41,6 ans en 2006 à 41,9 en 2011.

? Le territoire est-il en capacité d'accueillir de nouvelles populations?
Comment faire venir les jeunes populations ?

Population du SCoT du Bugey en 2011 en nombre et densité d'habitants (Source : INSEE)



Migrations résidentielles au sein du SCoT du Bugey entre 2003 et 2008 (Source : INSEE)

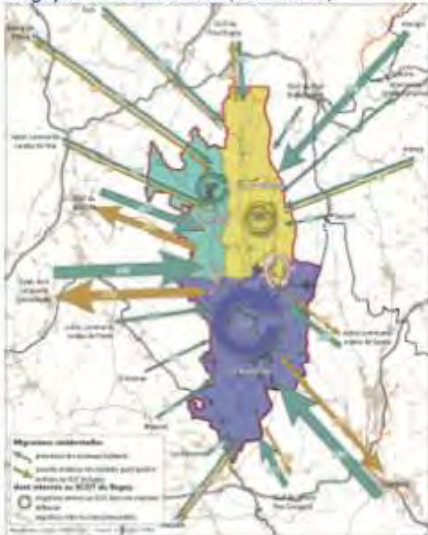


Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 2 - mai 2015

...en cours de mutation

Les nouveaux résidents proviennent pour partie des espaces urbains environnants de Chambéry, Lyon, Annecy.



3 488 nouveaux habitants provenant de l'extérieur, dont près de 50 % venant d'espaces urbains denses.



17 % des arrivées sont des retraités alors qu'ils ne représentent que 8 % de ceux qui partent du territoire.



Les 25-39 ans et les 50-64 ans sont les principales classes d'âges des nouveaux résidents.

? Une attractivité du territoire auprès de populations néo-rurales compatible avec les modes de vie ruraux et montagnards?
Comment répondre aux besoins en équipements et services des nouveaux arrivants, pour quelle offre territoriale?



Habitat et équipements : une offre réelle, qui fait écho aux besoins des populations

Un parc de logements à adapter?

21 033 logements à l'échelle du SCoT, dont 70% sur la Communauté de communes Bugey Sud.

13 % de résidences secondaires, pourcentage supérieur au département (6 %), notamment sur la moitié nord du territoire.



La vacance représente 10 % du parc de logements et a **augmenté** de 345 unités entre 2006-2011.



Des résidences principales **anciennes** : 36 % ont été construites avant 1946 contre 24 % dans l'Ain.



375 logements construits entre 2006-2011, dont **65 %** ont servi à l'accueil des **nouvelles populations** (le reste a servi aux populations déjà présentes sur le territoire : décohabitation, séparation, ...).

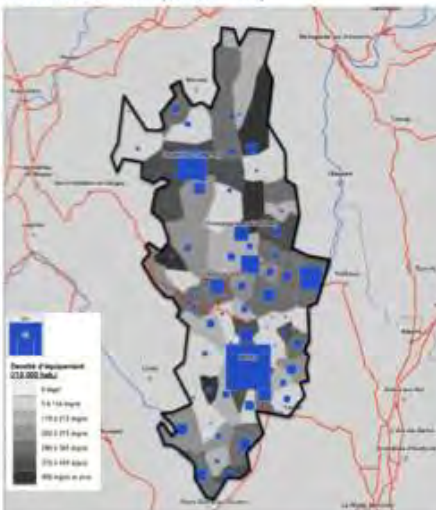


Comment organiser la lutte contre la précarité énergétique?
Comment adapter le parc de logements aux besoins des différentes populations : âgées, jeunes, actives avec enfants...?
Comment inciter à la rénovation des logements vacants ?

Parc de logements dans le SCoT du Bugey et part des résidences secondaires en 2011 (Source : INSEE)



Nombre et densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2013 (Source : INSEE)



Un nombre important d'équipements de proximité

1 333 équipements, concentrés pour un tiers sur Belley, néanmoins **maillés sur l'ensemble du territoire** et qui répondent aux besoins quotidiens des populations locales.



346 équipements pour 10 000 habitants dans le SCoT du Bugey contre 296 dans l'Ain.



1 026 **équipements de proximité** (banque, poste, épicerie, boulangerie, école maternelle et primaire, pharmacie,...) soit une densité de 267 pour 10 000 habitants (230 dans l'Ain).



40 établissements de santé au sein du SCoT (densité de 10 pour 10 000 habitants contre 6 pour l'Ain), dont 18 concentrés sur Hauteville-Lompnes et 16 sur Belley.



Quelle offre d'équipements pour les populations nouvelles?
Quelle organisation interne du territoire pour apporter une réponse optimale aux populations?

Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 3 - mai 2015



Mobilités : un territoire de flux malgré un certain enclavement

Des flux interdépartementaux palpables

Migrations domicile – travail en 2011
(Source : INSEE)



Réseau routier du SCOT du Bugey
(Source : INSEE)



Réseau de transport collectifs dans le SCOT du Bugey (Source : INSEE)



71% des actifs résidents du SCOT travaillent dans une commune du territoire.

2 666 habitants du SCOT du Bugey partent travailler à l'extérieur contre 2 847 non-résidents qui viennent y exercer leur profession.



Un réseau routier interne dense (RD 1 504, RD 904...), mais **sans accroche directe** aux réseaux autoroutiers (A 43 et A 40) qui pourtant tangentent le territoire.



Deux points d'arrêt ferroviaires sur le territoire : gares de Virieu-le-Grand – Belley et de Culoz. Un arrêt extérieur au niveau de la gare Tenay – Hauteville qui dessert le plateau d'Hauteville.

63,5 % de la population à un accès aux gares TER inférieur à 15 mn en voiture mais les deux villes les plus peuplées du territoire (Belley et Hauteville-Lompnes) n'ont pas de gare.



9 lignes de transports (7 lignes départementales complétées par un service de Transport A la Demande sauf dans le Valromey et 2 lignes interdépartementales) maillent le territoire, mais la fréquence et le nombre des points de desserte **restent limités**.



Une couverture numérique **partielle** où le sud du bassin de Belley, la Cluse des Hôpitaux et le nord du plateau du Valromey ne sont pas encore desservis.

Le déploiement de la fibre à l'échelle de tout le département est prévu d'ici à 2020, de même que la totalité du SCOT est considérée comme prioritaire pour le déploiement de la 4G.



Comment anticiper la multiplication des flux avec les espaces adjacents au SCOT (Chambéry, Aix-les-Bains,...) ?

Quelle alternative à la voiture individuelle, notamment dans les secteurs les moins desservis en transports en commun ?

Quels moyens mettre en œuvre pour accélérer le déploiement du très haut débit ?

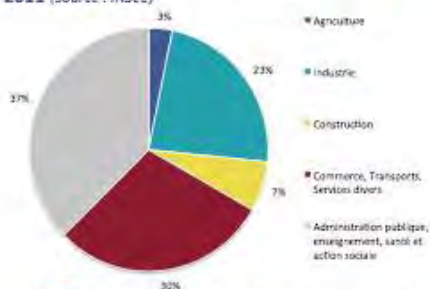
Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 4 - mai 2015



Economie : une certaine résistance à la crise grâce à la diversité des activités

Une résilience économique malgré la crise

Répartition des 14 747 emplois du SCOT du Bugey en 2011 (Source : INSEE)



De multiples spécialités, notamment issues de l'industrie, qui témoignent d'une économie diversifiée : fabrication de machines et équipements aéronautiques, fabrication d'équipements électriques, fabrication de denrées alimentaires, industries extractives, industrie du cuir, action sociale, activités pour la santé humaine et le handicap.

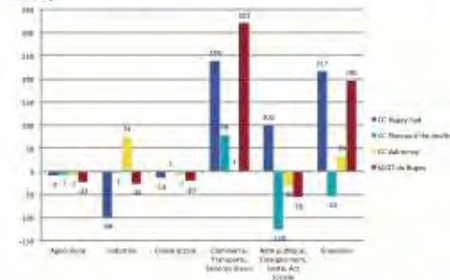


Une certaine autonomie économique : 94 emplois pour 100 actifs ayant un travail en 2011, en recule de 2 points par rapport à 2006. Ceci illustre que de plus en plus de personnes résident sur le territoire sans y travailler.



Quelle politique sectorielle pour préserver l'ADN industrielle du territoire?
 Quelle animation du tissu économique permettant de renforcer les services marchands?
 Quelle structuration de l'offre foncière économique?
 Quelle marketing territorial économique pour gagner en visibilité?

Evolution sectorielle de l'emploi entre 2006-2011 (Source : INSEE)



Comment mieux valoriser l'agriculture et les activités primaires du territoire?
 Quelle modalité pour préserver le foncier agricole?

Une agriculture riche et de qualité



473 emplois, 369 exploitations pour une surface agricole utile de 21 808 ha : l'agriculture demeure une activité importante du territoire du SCOT du Bugey.



Deux grandes unités agricoles se distinguent :

- Une tradition d'élevage sur les Communautés de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey;
- Une agriculture plus diversifiée sur la Communauté de communes Bugey Sud (polyculture-élevage, grandes cultures, viticulture...)



Une agriculture de qualité avec des AOC (Comté, Vins du Bugey, Bleu de Gex...), des IGP (Marc et Fine du Bugey), 72 points de vente directe, une agriculture biologique très présente (6,8 % des exploitations)



Une filière forêt-bois qui se structure avec la présence de formations et de VisioBois à Comaranche-en-Bugey.



Paysages et tourisme : un cadre de vie exceptionnel et un capital touristique à forte identité

Une diversité paysagère d'une rare richesse

Un cadre d'une **exceptionnelle diversité** qui met en lumière la richesse des paysages de moyenne montagne (val agricole et forestier, plateau montagnard, cluse...) et de plaine avec le bassin collinéen de Belley et la plaine du Rhône.



Comment conserver une qualité paysagère attrayante, vecteur d'une identité bugiste?
Quelles actions pour entretenir le paysage et accompagner ses évolutions?

Les entités paysagères du territoire du SCoT du Bugey (Source : Atlas des paysages – DREAL)



Les activités touristiques du territoire du SCoT du Bugey (Source : La Route du Bugey)



Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 6 - mai 2015

Un tourisme en position de créer de la richesse



Un territoire touristique à **forte personnalité** : le Bugey, dont l'offre est diffusée au travers d'un réseau touristique actif (Belley, Hauteville-Lompnes, Champagne-en-Valromey, Culoz).



Le **mémorial des enfants d'Izieu** (24 697 visiteurs en 2012) et le **musée du Bugey-Valromey** (5 616 visiteurs en 2012) sont parmi les 20 sites accueillant plus de 5 000 visiteurs par an à l'échelle de l'Ain.



Une offre touristique diversifiée autour **des sports, de l'eau et des activités de montagne** (ViaRhôna, Plan d'Hotonnes, Plateau du Retord, Grand Colombier, ...).



Comment intégrer les atouts du paysage dans les choix d'aménagement et de politique touristique du territoire du SCoT?
Quelle quantité et qualité de l'offre touristique pour transformer le tourisme de passage en tourisme de nuitée?
Quels entrées touristiques valoriser pour être plus lisible?



Environnement et ressources : une qualité à préserver

La biodiversité du territoire



7 000 ha sous protection environnementale (réseau Natura 2000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles), soit près de 10 % de la superficie du SCoT.



Présence d'espaces géo-écologiques à forte identité patrimoniale et naturelle : Marais de Lavours, Valromey, Plateau du Retord.

Le SCoT se caractérise par une forte perméabilité des espaces ce qui assure une **bonne fonctionnalité écologique**.



Le secteur du bas Valromey est identifié comme un **secteur d'enjeux environnementaux** : charnière hydrographique, transition environnementale et paysagère entre montagne et plaine, ressource structurante en eau.

? Comment assurer le maintien de la bonne fonctionnalité écologique du territoire?
Comment concilier projet d'aménagement et continuité écologique?

Préfiguration de la trame verte et bleue (Source : EAU - PROSCOT)



La consommation d'espace entre 2005-2012 (Source : Analyse de photos aériennes)

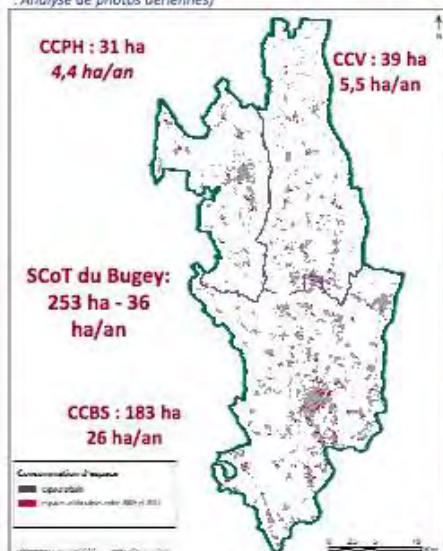


Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 7 - mai 2015

Les ressources et les risques



Une **bonne qualité de l'air** sur le plateau d'Hauteville-Lompnes et le Valromey, mais **moyenne** sur le bassin de Belley.



L'état qualitatif des cours d'eau est **globalement bonne** sur le territoire, tout comme l'état des masses d'eau souterraines. L'**alimentation en eau potable reste vulnérable** : quatre captages structurants non maillés et sans ressources de substitution ainsi que plusieurs sources karstiques difficiles à protéger



34 communes sont concernées par le risque de **d'inondation** et 14 communes sont exposées au risque de **mouvement de terrain**.



Les espaces urbanisés ont progressé de **253 ha** en 7 ans, majoritairement au **détriment des espaces agricoles**.



? Comment organiser l'espace pour mieux gérer les risques naturels et maîtriser les pollutions de l'air et de l'eau?
Quels sont les espaces qui peuvent être renouvelés pour rationaliser la consommation d'espace?



Les 8 messages clés du diagnostic

Les réflexions des élus et des acteurs du développement local ont fait ressortir, entre autres, 8 messages clés qui influencent l'avenir du territoire à l'horizon des 20 prochaines années.

Une identité « bugiste » affirmée, à l'écart des métropoles et des principaux pôles urbains de la région Rhône-Alpes, qui structure un mode de fonctionnement spécifique où l'esprit de solidarité et de générosité constituent des facteurs d'attractivité réels.

Un kaléidoscope paysager qui met en lumière les richesses de la moyenne montagne et de la plaine, les cours d'eau et le Rhône et amène à des usages spécifiques du territoire.

Un maillage hydrographique, des milieux humides et un réseau karstique qui ont un rôle structurant et constituent **des réservoirs de biodiversités de premier plan**.

Une résilience de l'activité industrielle, produit d'une diversité des filières et d'une densité élevée de TPE/PME, mettant en avant l'ADN industriel du territoire.

Une offre en équipements et services qui maillent le territoire autour des polarités que sont Belley, Hauteville-Lompnes et Culoz. Une **offre riche en matière de santé** autour des pôles de Belley (coopération avec le centre hospitalier de Chambéry, projet de reconstruction de l'hôpital) et de Hauteville-Lompnes (relocalisation d'une partie des établissements à Lyon ou Chambéry et réorientation des activités vers les soins de suite d'excellence et les activités innovantes en direction des personnes âgées et handicapées).

Une agriculture qualitative, solidaire en lien avec la montagne, créatrice de richesses et vectrice d'identité : AOC, IGP, agriculture biologique, vente directe...

Une croissance démographique et une attractivité nouvelle du territoire du SCoT du Bugey pour les populations originaires de Chambéry, de la métropole lyonnaise, de l'agglomération genevoise ... qui interpelle sa capacité à répondre aux **besoins et aux modes de vie** de ces néo-ruraux.

Un risque d'accroissement des disparités internes au territoire entre la Communauté de communes Bugey Sud, la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et la Communauté de communes du Valromey expliqué par des modes de fonctionnement et de développement qui leur sont spécifiques...mais qui mettent en lumière **des complémentarités certaines**.



Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey - Diagnostic - réalisation EAU - PROSCOT - 8 - mai 2013

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey

Le lancement de la démarche SCoT du Bugey a rythmé le dernier semestre 2014. Le Forum SCoT, du 21 novembre 2014, dernier, est un des premiers moments forts de l'élaboration du SCoT. Les premières conclusions du diagnostic du SCoT ont fédéré les élus et les acteurs du syndicat mixte autour d'une réflexion prospective et d'une démarche de réflexion collective qui se poursuit jusqu'en 2017.

- Le SCoT, un outil pour l'aménagement de notre territoire**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 10 prochaines années.

Les objectifs du SCoT intègrent tous les aspects de notre vie quotidienne : le logement, l'emploi, les transports, l'industrie, l'agriculture, le paysage, l'environnement, le commerce, les services, la population.

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (carte communale, Plan local d'urbanisme), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.
- Le SCoT du Bugey, un projet à trois temps**

L'élaboration du SCoT du Bugey a été précisée par délibération du syndicat mixte du SCoT Bugey le 12 février 2014. Le SCoT du Bugey définit une mission, poursuit deux objectifs, constitue un cadre d'aménagement cohérent sur un territoire fort de 64 communes regroupées en 3 intercommunalités : communauté de communes du Bugey Sud, communauté de communes du Plateau d'Alsavoie, communauté de communes du Valromey.

Pour accompagner le territoire dans son projet de SCoT, le syndicat mixte a lancé un appel d'offres. A l'issue d'une analyse technique et d'un jury de sélection en juillet 2014, l'équipe E.A.I.I. – PROSCOT a été retenue.

Pour accompagner les élus et le bon déroulement de la démarche SCoT, le syndicat mixte a recentré début novembre une charge de mission SCoT.

- Les étapes de la démarche d'élaboration du SCoT**

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués.

 - Etape 1 – Diagnostic et état de l'Etat des lieux** de l'intercommunalité analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.
 - Etape 2 – Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement.** C'est la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.
 - Etape 3 – Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.**
 - Etape 4 – Consultation et concertation publique sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus du syndicat mixte.**

(Les moments clés de l'élaboration du SCoT du Bugey)

2014 DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT DES LIEUX (E.T.L.) Analyse de l'environnement, de l'existant et de l'Etat des lieux.	2014 PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) Mission de définition de la stratégie de développement durable.	2017 PROJET POLITIQUE ET OPERATIONNEL (P.P.O.) Définition des orientations stratégiques et des actions de développement durable.	2017 CONSULTATION DES HABITANTS ET DES PARTENAIRES Concertation publique et consultation des habitants.
--	---	--	---
- Les enjeux du SCoT en 2017**

Les rencontres avec les élus des trois communautés de communes annoncent les orientations des élus SCoT : besoins en 2017, attentes et besoins des habitants, projets à venir, spécificités locales et originalités de chaque intercommunalité, valeur d'expérience, vision du territoire... sont quelques exemples des thèmes et sujets discutés lors de ces prochaines réunions de travail.

Parallèlement, la démarche de diagnostic et l'état initial de l'environnement, engagé en septembre 2014, se poursuivra jusqu'en mars 2015, date de validation du diagnostic par le comité syndical du SCoT.

Entre septembre et novembre 2014, les élus se réunissent pour la construction et le choix du scénario de développement du territoire. Il s'agit pour eux de définir le projet politique du territoire pour les 10 prochaines années qui sera formalisé au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).


En 2015, la troisième phase du SCoT sera engagée avec le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs. Il s'agit d'une déclinaison des objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.
- Le SCoT, une méthode de travail concertée et participative**

L'élaboration du SCoT associe un nombre important d'acteurs qui trouvent chacun des espaces de discussions et d'échanges tout au long de la démarche.

 - Les élus** : Ils rassemblent l'ensemble des élus du territoire et constituent le grand éditorial de la démarche d'élaboration du SCoT. C'est le lieu de l'expression politique et d'appropriation du projet.
 - La concertation avec le public** : Publications, pan presse, site internet, exposition, réunions publiques... permettent tout au long de l'élaboration du SCoT d'associer un large public aux réflexions et à la démarche de travail (habitants, associations, ...).
 - L'implication des partenaires** : Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain, Chambres consulaires, représentants des services de l'Etat... sont associés et consultés sur les documents du SCoT.

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Bugey



Janvier 2016

L'année 2016 se termine avec la satisfaction d'avoir pu avec vous, relever le défi d'une réflexion territoriale constructive et cohérente pour que s'affirme notre SCoT Bugey.

Ainsi se décline dès le PADD, à la fois synthèse de nos constats et de nos attentes, de nos atouts et de la conscience fine que nous avons eue de nos difficultés ou contraintes.

Faire le constat qu'une année a suffi pour passer du diagnostic au projet de territoire, traduit notre mobilisation et notre implication à vouloir la reconnaissance de ce grand secteur bugiste. En effet, ce périmètre porteur donne du sens à l'impulsion des orientations partagées, complémentaires et innovantes.

Les rencontres avec chaque maire et conseillers municipaux et communautaires des 64 communes qui composent notre SCoT, et la participation de chacun aux réunions et forums attestent de cette volonté de partage et d'engagement dans la co-construction de ce projet territorial qui nous appartient de traduire dans ce document d'urbanisme.

2016 va poursuivre cette dynamique avec la réalisation du Document d'Orientations et Objectifs (DOO). Je formule le vœu qu'avec ce même esprit, nous travaillions avec cohérence et respect les orientations propres à décliner nos objectifs de développement économique et d'habitat, de tourisme et d'agriculture ou encore d'environnement, de mobilité et de tous sujets liés à la spatialité de notre Bugey.

Puisse cette lettre nous permettre d'acter de ce point d'étape et du chemin qui reste à parcourir ensemble.

Bonne année à tous !

Mireille Chamion-Muret, Présidente du SCoT du Bugey

SCoT du Bugey (situation au 31/12/2014)
64 communes – 3 intercommunalités
38 789 habitants en 2012

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Le SCoT du Bugey

Janvier 2016

Les étapes du SCoT : une démarche partagée, concertée pour une ambition commune

2014-2015 Etape 1 – le Diagnostic : pour révéler les enjeux et les potentiels de développement du territoire. Pour scénariser et explorer également des modes d'évolution différenciés du territoire.

2015 Etape 2 – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – pour élaborer une stratégie de développement et fixer des objectifs en matière de politiques publiques pour les 20 prochaines années.

2016 Etape 3 – le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) – pour traduire le PADD en objectifs qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux (Plans locaux d'Urbanisme, etc.).

2016-2017 Etape 4 – la Consultation et l'Enquête Publique : pour consulter les personnes publiques associées et le public avant l'adoption du SCoT.

Etape actuelle

L'affirmation du territoire du SCoT du Bugey

Philbert MARGUIS, conseiller municipal à Bellefleur et délégué au SCoT Bugey.

Le SCoT Bugey est un grand pas vers l'affirmation de notre territoire. C'est un projet d'ensemble qui touche la plupart des domaines du cadre de vie des personnes. Il va proposer une politique positive afin de capitaliser nos nombreux atouts et mobiliser nos moyens face à nos faiblesses. Le bas Bugey est fort d'une position géographique exceptionnelle, il communique avec de nombreux bassins de vie, ce qui fait sa richesse, et il veut être un territoire où on a tout pour vivre. Ainsi, le SCoT prévoit l'avenir de l'aménagement, des services à la personne, de la mobilité ou encore de l'activité touristique et culturelle. Tout cela doit être prévu avec le souci de nos voisins et des rapports à construire avec eux, en particulier avec l'Aval-Rhône Savoyard et les secteurs de l'Albanais et de Rhône-Chablais de Portes. Leurs problématiques sont si similaires aux nôtres que leurs participations au SCoT Bugey est des plus logiques. Les communes du Bugey vont avoir demain, avec les directives de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les éléments d'un développement cohérent et harmonieux en faveur de leurs administrés.


Le positionnement du territoire pour les 20 prochaines années est d'affirmer son identité pour contribuer à l'organisation de l'espace Nord Rhodanais par une attractivité économique et résidentielle durable et offensive.

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Bugey

Janvier 2016

Pour mettre en place ce positionnement, le projet fixe plusieurs entrées stratégiques



Développer une identité économique adaptée aux besoins des générations futures et créer, à partir de filières productives et de services valorisant les ressources environnementales, naturelles et les savoir-faire bugistes.

Consolider les ressources et la qualité environnementale pour créer un effet vitrine et renforcer ou renouveler l'image de marque des différents espaces caractéristiques du Bugey.

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité bugistes et renforcer une attractivité choisie du territoire au travers d'une reconnaissance de sa multipolarité.

Claude FELCI, adjoint à Gutoz en charge de l'urbanisme et membre du bureau SCoT Bugey.

Le SCoT est un document d'urbanisme essentiel dans le développement du territoire. La force de cette démarche est qu'elle permet à l'ensemble des acteurs d'un bassin de vie de prendre en compte toutes les caractéristiques qui le composent afin de les sublimer et de les transformer en atout.

C'est aussi pour cela que la concertation est en enjeu majeur dans l'élaboration du SCoT : le projet est construit avec les élus, les partenaires institutionnels mais également avec les habitants et les associations.

Ce document vient ainsi être le fil rouge du développement du territoire pour les 20 prochaines années. Grâce au SCoT, les élus prennent pleinement conscience de ce qui est leur territoire. L'ambition affichée est que toutes les spécificités du BUGEY, qu'elles soient géographiques, urbaines, agricoles, environnementales, économiques ou touristiques, puissent se développer harmonieusement afin d'assurer durablement l'identité du Bugey et offrir aux habitants un territoire ouvert, dynamique et un cadre de vie durable soucieux de la préservation de nos ressources naturelles.

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Janvier 2016

Pour mettre en place la stratégie, le projet fixe plusieurs objectifs politiques publiques.

Une politique économique forte pour soutenir l'ADN industriel du territoire, le pilier de la santé, les activités primaires riches de ses labels, l'artisanat, mais aussi des filières innovantes (activités éco-industrielles en lien avec l'Actipôle de Vinpin, le Pôle bois de Comaranche-en-Bugey, l'agroalimentaire sur le Valromey).

⇒ **Objectif à 20 ans : mettre en place les conditions optimales pour la création d'environ 4 300 emplois.**

Une gestion économe de l'espace pour préserver et donner de la lisibilité au monde agricole en privilégiant un mode d'urbanisation qualitatif et intégré au paysage.

⇒ **Objectif à 20 ans : ne pas consommer plus de 385 hectares environ, soit une diminution comprise entre 45 et 50 % de la consommation foncière observée entre 2005 et 2012.**

Une politique environnementale et paysagère au service d'un marketing territorial d'une nouvelle envergure pour :

- ✓ Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural des espaces de vie au service des habitants ;
- ✓ Préserver, valoriser et gérer la biodiversité et les ressources naturelles (eau, carrières, espace agricole...) afin d'assurer les conditions nécessaires à un développement durable du territoire ;
- ✓ Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et anticiper le réchauffement climatique et ses conséquences pour maintenir une qualité de vie remarquable (ferme solaire de Béon...);
- ✓ Développer une chaîne valeur touristique en accroche d'un tourisme 4 saisons généraliste de retombées économiques et de services aux habitants : montagnes skiables sur le Plateau du Retord et d'Hauteville, aquatourisme (Hauteville-Lompnes), histoire (Cité médiévale de Montcornettes), sport (cyclotourisme, H3S d'Hauteville), gastronomie (AOC, IGP...);

Une organisation territoriale qui s'articule autour des complémentarités entre les espaces de vie, qui renforce le dynamisme de Bellefleur et qui structure les échelles de vie par une ruralité énergétique. Ce mode de développement vise à :

- ✓ Intégrer de manière cohérente et rationnelle le territoire en équipements et services, dont les transports, en réponse aux besoins des personnes afin de conforter le bien-être sur le territoire et les échelles de proximité ;
- ✓ Diversifier une offre de logements pour permettre la réalisation des parcours résidentiels des familles, des personnes âgées, handicapées, des jeunes et des actifs.

⇒ **Objectif à 20 ans : accueillir près de 12 150 nouveaux habitants et construire environ 7 560 logements.**



LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Bugey

Après un début d'année 2015 rythmé par des réflexions prospectives portant sur la trajectoire de développement des intercommunalités composant le SCoT du Bugey et les enjeux auxquels elles seront confrontées durant les 20 prochaines années, le reste de l'année a laissé place à la construction du projet et à la stratégie du territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'est voulu être une réponse aux enjeux soulevés lors du diagnostic.

Ce temps a été celui de la dimension politique et stratégique, celui de l'ambition décidée par les élus pour le territoire, au nom de son développement et de la reconnaissance de son mode de vie.



La création d'une newsletter n'est pas une décision anodine. En effet, aujourd'hui, au terme d'une année de travail intense et volontaire, le SCOT Bugey vient de présenter son PADD.

Acter de ce point d'étape nous paraît essentiel tant toutes les réflexions initiées sur notre territoire bugyste ont permis à chacun de s'inscrire dans une dynamique collective structurante déclinant stratégie de développement et véritables positionnements tant sur le plan économique qu'environnemental.

S'inscrire sur le chemin de la cohérence territoriale, partager des choix de développement, imaginer l'organisation du Bugey au sein d'un périmètre pertinent, confronter nos orientations de développement avec les SCOT voisins et élaborer des complémentarités, c'est reconnaître que notre SCOT Bugey se veut, et est un excellent vecteur de débat pour une meilleure connaissance de chacune de nos communes et territoires limitrophes, avec leurs richesses, leurs atouts et leurs contraintes aussi.

2016, avec la construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), nul doute que notre force collective nous amènera à décliner des objectifs forts dans tous les domaines de réflexion sur la spatialité de notre territoire. Et si l'économie est affichée comme l'objectif ambitieux de nos débats, nous n'en oublierons pas tout ce qui fait lien et cohérence dans ce secteur bugyste mariant paysages et ruralité, urbanisation et centralité, tourisme et mobilité.

Aux élus de ce territoire, à tous nos partenaires, je souhaite une année pleine de dynamisme et d'optimisme pour relever ce défi de la cohérence territoriale. Bonne année à tous !

Mireille Charmont-Munet, Présidente du SCOT du Bugey

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Le SCoT, un outil pour l'aménagement de notre territoire, orchestré et partagé

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui établit un projet de territoire à 20 ans sur l'ensemble des composantes de notre quotidien : logement, transports, services, emploi, environnement...

Un SCoT est l'occasion à tous d'apporter sa vision du territoire, d'imaginer son avenir à 20 ans et de réfléchir aux outils nécessaires à sa réalisation.

Les étapes du SCoT : une démarche partagée, concertée pour une ambition commune

2014-2015 Etape 1 – le Diagnostic : pour révéler les enjeux et les potentiels de développement du territoire. Pour scénariser et explorer également des modes d'évolution différenciés du territoire.

2015 Etape 2 – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : pour élaborer une stratégie de développement et fixer des objectifs en matière de politiques publiques pour les 20 prochaines années.

2016 Etape 3 – le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : pour traduire le PADD en objectifs qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux (Plans locaux d'Urbanisme, etc.).

2016-2017 Etape 4 – la Consultation et l'Enquête Publique : pour consulter les personnes publiques associées et le public avant l'adoption du SCoT.

Le périmètre du SCoT du Bugey (situation au 01/12/2014)



SCoT du Bugey	64 communes 38 789 habitants en 2012
CC du Plateau d'Hauteville	6 communes 6 226 habitants
CC du Valromey	15 communes 4 063 habitants
CC Bugey Sud	41 communes 26 500 habitants

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

La genèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables : une vision partagée

Dans la dernière période, le développement démographique a été sensible, tandis que l'emploi a su résister aux premiers à-coups des crises. Ce sont les caractéristiques de son modèle, bugyste, qui ont donné au territoire une certaine forme de résilience, là où d'autres ont connu des difficultés notables.

Les dynamiques observées sont toutefois interrogées par la persistance des contrechocs des crises et la capacité réelle du territoire du SCoT du Bugey à peser sur les flux humains et économiques externes. Ces mêmes flux, qui au final mesurent le degré d'attractivité du territoire à leur égard.

- Les atouts :**
- ✓ Des identités paysagères diverses structurant l'ensemble du territoire ;
 - ✓ Une richesse écologique qui assure une forte identité naturelle ;
 - ✓ Une ressource en eau abondante ;
 - ✓ Une agriculture qualitative ;
 - ✓ Un maillage fin des équipements et services qui bénéficient aux populations locales ;
 - ✓ Une qualité du cadre de vie où le bien-être est constitutif d'une ruralité vivante ;
 - ✓ Un tissu industriel et de TPE/TPI important.

- Les interrogations :**
- ✓ Un vieillissement de la population ;
 - ✓ Un délaissement des centre villes et centres bourgs ;
 - ✓ Une difficulté à être visible à l'échelle du cadran Nord de l'ancienne région Rhône-Alpes ;
 - ✓ Une périurbanisation subie qui questionne les modes de fonctionnement et de faire de la ruralité bugyste ;
 - ✓ Des difficultés à maintenir les piliers économiques sur le territoire comme la santé, l'industrie, l'agriculture ;
 - ✓ Des ressources naturelles et environnementales qui sont gérées, mais non valorisées.



"Élever la réflexion au-dessus des préoccupations de la gestion quotidienne pour imaginer les 20 ans à venir, définir la stratégie de développement, harmoniser les politiques publiques qui conduiront ces changements et fédérer toutes les énergies et les acteurs d'un territoire - tels sont les enjeux et l'ambition du schéma de cohérence territoriale. La démarche pour nos 64 communes réclame du temps, beaucoup de travail et de concertation. C'est prenant et passionnant. En quelques mois, se dessinent déjà les contours d'un projet ambitieux mais réaliste pour notre Bugey, pays de traditions fortes mais riche de potentialités pour l'avenir.

Conjuguer le passé au futur pour que nos jeunes générations trouvent en Bugey des emplois dans un cadre de vie dynamique et un environnement privilégié. L'avenir n'est pas qu'aux métropoles et nous avons toutes les cartes en main pour offrir une alternative à toutes celles et ceux qui veulent "vivre comme ailleurs mais dans un cadre de vie meilleur". Poursuivons le travail pour que le plateau d'Hauteville, le Valromey et Bugey-Sud additionnent leur potentiel au service d'un développement cohérent et durable de notre beau pays du Bugey.

Bernard ARGENTI, Président du Pays du Bugey.

LETTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Le positionnement choisi par les élus du territoire : Oui à l'ambition collective !

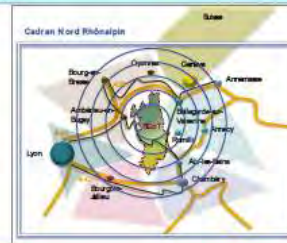
Aujourd'hui, le territoire du SCoT du Bugey se vit de manière intimiste

Le territoire du SCoT du Bugey n'est ni totalement intégré ni totalement à l'écart des flux économiques et humains qui l'environnent. Présent dans le paysage nord rhônalpin, mais peu visible par les agglomérations voisines.



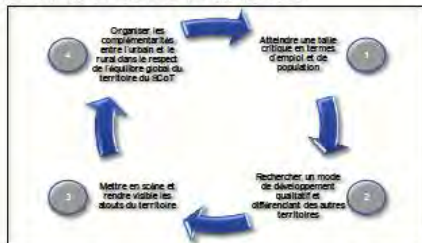
Demain, le territoire du SCoT du Bugey affirme ses caractéristiques rurales au sein des axes d'échanges nord de Rhône-Alpes, en complémentarité des espaces agglomérés environnant

Le territoire du SCoT du Bugey affirme son identité dans son espace élargi par une stratégie d'attractivité économique et résidentielle durable et offensive. Par cette stratégie, le territoire contribue à l'organisation de l'espace nord Rhônalpin.

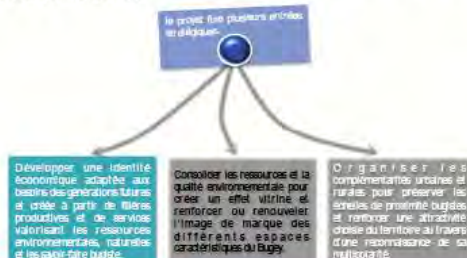


Une stratégie pour déployer une nouvelle attractivité résidentielle et économique durable

Face à des mouvements humains et économiques qui tendent à « banaliser » un modèle « bugiste » qui trouve ses racines dans la proximité, le terroir et la solidarité, les élus ont mis en avant l'enjeu de porter une stratégie de développement affirmée exaltant les caractéristiques du territoire et son identité singulière. C'est ainsi que la stratégie devra répondre aux 4 objectifs suivants :



Dès lors, les élus ont précisé le contour de la stratégie du territoire du SCOT du Bugey, qui prend appui sur la régénération des atouts existants.



Une stratégie pour déployer une nouvelle attractivité résidentielle et économique durable

La réussite du projet de territoire passe par la mise en articulation de plusieurs objectifs donnés aux politiques publiques qui trouveront leur traduction réglementaire lors de la prochaine étape du processus de SCOT : le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Pour mettre en place la stratégie, le projet fixe aux politiques publiques :

- Une politique économique forte pour soutenir l'ADN industriel du territoire, le piler de la santé, les activités primaires riches de ses labels, l'artisanat, mais aussi des filières innovantes (activités économiques en lien avec l'Adripe de Virgini, le POE bois de Commaranche-en-Bugey, l'agroalimentaire sur le Valromey).
- **Objectif à 20 ans :** mettre en place les conditions optimales pour la création d'environ 4 300 emplois.
- Une gestion économe de l'espace pour préserver et donner de la visibilité au monde agricole en privilégiant un mode d'urbanisation qualitatif et intégré au paysage.
- **Objectif à 20 ans :** ne pas consommer plus de 365 hectares environ, soit une diminution comprise entre 45 et 50 % de la consommation foncière observée entre 2005 et 2012.
- Une politique environnementale et paysagère au service d'un marketing territorial d'une nouvelle envergure pour :
 - ✓ Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural des espaces de vie au service des habitants ;
 - ✓ Préserver, valoriser et gérer la biodiversité et les ressources naturelles (eau, câbles, espace agricole...) afin d'assurer les conditions nécessaires à un développement durable du territoire ;
 - ✓ Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et anticiper le réchauffement climatique et ses conséquences pour maintenir une qualité de vie remarquable ;
 - ✓ Développer un tourisme 4 saisons générateur de retombées économiques et de services aux habitants : montagne (domaines skiables sur le Plateau du Reland et d'Hauteville), aquatourisme (Hauteville-Lompnes), histoire (Cité médiévale de Montcombettes), sport (cyclotourisme, H35 d'Hauteville), gastronomie (AOC, IGP...).
- Une organisation territoriale qui s'articule autour des complémentarités entre les espaces de vie, qui renforce le dynamisme de Belley et qui structure les échelles de vie par une ruralité équilibrée. Ce mode de développement vise à :
 - ✓ Intégrer de manière cohérente et rationnelle le territoire en équipements et services, dont les transports, en réponse aux besoins des personnes afin de conforter le bien-être sur le territoire et les échelles de proximité ;
 - ✓ Diversifier une offre de logements pour permettre la réalisation des parcours résidentiels des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicaps, des jeunes et des actifs.
- **Objectif à 20 ans :** accueillir près de 12 166 nouveaux habitants et construire environ 7 849 logements.



Après le lancement en 2014 du SCOT du Bugey, placé maintenant à la concertation, la réflexion collective et aux échanges pour organiser de manière la plus cohérente possible le bassin de vie et construire ensemble notre avenir pour les 20 prochaines années.

Du côté de Belley, ville la plus importante des 41 communes qui composent la Communauté de Communes Bugey Sud, avec près de 9 337 habitants, d'importants projets structurants pour l'ensemble du territoire sont en cours. Tous convergent nécessairement vers le SCOT du Bugey, vision partagée du Bugey d'ici à 20 ans. Chacun d'entre eux devra être un compromis entre la préservation du cadre de vie et le développement nécessaire pour assurer le dynamisme du territoire.

La Ville de Belley, en tant que ville la plus peuplée de ce territoire, est nécessairement très engagée dans cette démarche. Mais il s'agit bien d'un projet collectif où chacune des 64 communes a sa place et a un rôle à jouer. C'est pourquoi les temps de concertation et d'échanges sont indispensables pour arriver à établir une stratégie commune plus porteuse que des actions individuelles.

Pierre Berthet, Maire de Belley



Avec le concours exceptionnel du cabinet Economie, Aménagement et Urbanisme, le travail remarquable de la filière administrative et technique et la collaboration de femmes et d'hommes de terrain riches de convictions plus que de certitudes que nous sommes, le SCOT du Bugey a pris un bon départ.

Ce territoire dans lequel nous vivons et où nous voudrions voir vivre nos enfants, je pensais le connaître et l'imaginer pérenne. Mais il n'échappe pas aux grands problèmes de notre temps qui souvent nous dépassent et auxquels les repères d'hier ne nous permettent plus d'apporter des solutions.

Le travail effectué depuis 15 mois nous a aidé à saisir le sens des évolutions en cours, nous a donné des pistes de réflexions pour une nouvelle dynamique indispensable dans l'espoir de résultats concrets. J'ai ainsi pris conscience que la richesse et l'évolution d'un territoire dépendent de la diversité et de la rencontre de tous les acteurs de la société, des entrepreneurs et des collectivités locales.

Si au départ je craignais que le SCOT du Bugey n'apporterait pas grand-chose, je suis persuadé aujourd'hui que ne pas l'avoir fait empêcherait tout.

Claude JUILLET, Maire de Champagne-en-Valromey



Syndicat Mixte du SCOT du Bugey
 55, Grande Rue – BP 77
 01302 Belley cedex
scotbugey@paysdubugey.fr

SCOT DU BUGEY

Des documents structurants pour l'avenir du territoire

L'élaboration de documents structurants pour l'avenir du territoire du Bugey est en cours. Ces documents, qui ont pour vocation de définir les orientations stratégiques de la collectivité, sont actuellement en phase de consultation publique. Ils concernent notamment le Schéma de Cohésion Territoriale (SCT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

BTP, une levée de fonds

Le BTP (Bâtiment, Travaux Publics) a organisé une levée de fonds pour soutenir les initiatives locales. Cette opération a permis de réunir une somme importante qui sera affectée à des projets d'intérêt général.

Ils ont arpenté le territoire pour mieux construire l'avenir

Une randonnée organisée par le SCOT du Bugey a permis aux élus et citoyens de découvrir le territoire et de recueillir des idées pour l'avenir. Cette initiative a été très appréciée et a permis de renforcer le lien entre les différents acteurs du territoire.



Une randonnée organisée par le SCOT du Bugey a permis aux élus et citoyens de découvrir le territoire et de recueillir des idées pour l'avenir.

SCOT : présentation des premières orientations pour le Bugey à l'horizon 2035

Le SCOT du Bugey a organisé des réunions publiques pour présenter les premières orientations de son plan stratégique à l'horizon 2035. Ces orientations concernent notamment l'urbanisme, le développement économique et la préservation de l'environnement.



Des élus et citoyens lors d'une réunion publique organisée par le SCOT du Bugey.

Les grandes lignes de l'avenir du Bugey

Une journée de concertation a été organisée pour discuter des ressources du territoire et des énergies renouvelables. Cette initiative a permis de recueillir des idées et de renforcer le lien entre les différents acteurs du territoire.



Des élus et citoyens lors d'une journée de concertation organisée par le SCOT du Bugey.

16 ANS TERRITOIRES

Un projet commun dans le Bugey pour les vingt années à venir

Le comité local du SCoT du territoire du Bugey a adopté le projet de PADD (Plan d'Aménagement et d'Urbanisme) pour les vingt années à venir. Ce projet, élaboré par le SCoT du Bugey, vise à définir les orientations stratégiques de développement du territoire pour la période 2015-2035.



Les programmes orientés pour 2035

Le SCoT du Bugey a défini six axes stratégiques : 1. Développement économique et attractivité du territoire. 2. Amélioration de la qualité de l'habitat et de l'habitat rural. 3. Développement durable et gestion des ressources. 4. Amélioration de la mobilité et des transports. 5. Développement des services publics. 6. Développement du patrimoine et de la culture.

Le SCoT du Bugey a également défini des orientations stratégiques pour les secteurs suivants :

- Le développement économique et attractivité du territoire.
- L'amélioration de la qualité de l'habitat et de l'habitat rural.
- Le développement durable et la gestion des ressources.
- L'amélioration de la mobilité et des transports.
- Le développement des services publics.
- Le développement du patrimoine et de la culture.

SCOT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Mireille Charmont-Munet : « Faire du Bugey un territoire qui compte à l'horizon 2036 »

Le SCoT du Bugey a adopté le projet de PADD (Plan d'Aménagement et d'Urbanisme) pour les vingt années à venir. Ce projet, élaboré par le SCoT du Bugey, vise à définir les orientations stratégiques de développement du territoire pour la période 2015-2035.



Le SCoT du Bugey a également défini des orientations stratégiques pour les secteurs suivants :

- Le développement économique et attractivité du territoire.
- L'amélioration de la qualité de l'habitat et de l'habitat rural.
- Le développement durable et la gestion des ressources.
- L'amélioration de la mobilité et des transports.
- Le développement des services publics.
- Le développement du patrimoine et de la culture.

SCHEMA DE CONERENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Vendredi 21 novembre 2014, 1^{er} Forum SCoT
La trajectoire du territoire : les enjeux en 2030...

Retour sur les temps forts

- Le diagnostic du SCoT du Bugey et les premiers enjeux du territoire ont été présentés aux élus des communes de communes du Vallonay, du Plateau d'Hautville, du Bugey Sud et aux acteurs pertinents du territoire lors d'une journée Forum, le vendredi 21 novembre 2014 au Palais Episcopal de Belley.
- Accueillie par Christian Jézeaux, maire de Belley, et Annie Chamone-Marin, présidente du Syndicat Mixte du SCoT, les élus ont eu l'occasion de prendre connaissance du diagnostic, de la trajectoire de territoire. Avec une centaine de participants, la journée est une réussite et témoigne de l'implication des élus locaux au projet de territoire.
- La présentation du diagnostic s'est déroulée en séance plénière et s'est poursuivie par un atelier d'une heure. Questionnaire, transmission d'information, levé de notes et expérience de terrain ont nourri le débat. Cette première présentation en maîtrise a permis de poser les bases d'une réflexion sur l'avenir du territoire, mais aussi d'établir les premiers leviers d'action.
- Trois ateliers thématiques portant sur les enjeux d'opportunité et de menace pour le devenir du territoire du SCoT à horizon 20 ans ont rythmé l'après-midi. Les participants ont, selon leur atelier, débattu et échangé sur les enjeux environnementaux et la gestion des ressources naturelles, le développement des activités économiques et commerciales, le cadre de vie et la vie quotidienne.
- Plus largement, chacun a eu l'occasion pendant 1h30 de témoigner et de faire part des capacités, des atouts, des faiblesses du territoire mais aussi de mettre en avant les spécificités et les attentes locales.
- Le premier Forum SCoT s'est conclu par une restitution de chaque atelier en séance plénière. Il s'agit d'un des premiers temps forts de la phase de diagnostic, qui se poursuivra jusqu'en mars 2015.

Une démarche projet en trois étapes :

- Le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bugey en octobre 2014 se poursuivra jusqu'en printemps 2017, date d'adoption du SCoT.
- La démarche SCoT s'organise en trois étapes clés durant laquelle les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués.
- Le Diagnostic d'Etat Initial de l'Environnement permet de comprendre et fonctionner et l'organisation du territoire d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit le projet politique du territoire et fixe les objectifs stratégiques à poursuivre pour les 15 prochaines années.
- Le Document d'Orientation et d'Appui (DOA) précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Partenaires du SCoT du Bugey

- Communauté de communes du Vallonay
11 communes – 8 341 habitants
- Communauté de communes du Plateau d'Hautville
8 communes – 6 200 habitants
- Communauté de communes Bugey Sud
6 communes – 21 112 habitants

Quelques données clés...

- Le territoire du SCoT intègre un territoire d'une superficie de 770 km² soit 24 communes agricoles et 2 intercommunales.
- Une population totale de 39 492 habitants en 2011, 3 373 nouveaux habitants entre 2006 et 2011 (+ 8,5% de population).
- Les communes de Belley, Hautville-Lompnes, Colby, Branc, Villy-le-Grand et Aillières accueillent le moitié de la population du SCoT.
- 203 logements en 2011, dont 2 146 logements sociaux.
- En 2011, le territoire recense 14 737 emplois.
- 27% du territoire du SCoT est agricole sur 945 hectares répartis sur 7 000 parcelles soit des espaces ruraux protégés sur 8% du territoire du SCoT.
- 200 exploitations agricoles en 2010 et une Surface Agricole Utile de 21 696 hectares.

Document SCoT du Bugey

Les messages du diagnostic prospectif

1- Notre territoire a l'atout de son environnement

- Notre territoire, de par sa position géographique et la trajectoire de son développement, semble se tenir à l'écart des métropoles et des principaux pôles urbains de la région. Cette « distance », bien vécue et bien perçue par les acteurs et les usagers du territoire, révèle un mode de développement et une identité locale qui témoignent d'un territoire véritablement différencié par rapport aux territoires voisins.
- Notre territoire se distingue par son mode de développement local marquée de l'absence et de la rareté de la concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Les territoires limitrophes perdus, notamment :
 - Bien que marqué par un mode de développement local résilient et à l'écart du bruit des métropoles, notre territoire est désormais menacé par des flux extérieurs qui modifient le contexte fonctionnel et organisationnel.
 - Certaines signaux faibles de l'impact extérieur du territoire du SCoT du Bugey aux territoires voisins et de son attractivité grandissante dans la fonctionnalité nord rhodanienne. Accélération de la croissance démographique, dynamique urbaine et périurbaine, activités constructives, stagnation de l'emploi... témoignent du cheminement particulier de notre territoire au cours de la dernière période.

2- Nos ressources naturelles et agricoles sont un atout pour le Bugey et son développement durable

- Notre territoire est reconnu par un développement des capacités agricoles dans les communes de communes (cohésion démographique, croissance de l'emploi...) et notre identité rurale très marquée par le paysage. Mais par le montage ou sans le montage ? Est-ce durable et opportuniste, quelle est la capacité de notre territoire à maintenir son avenir ?
- L'absence adhésive, qui est désormais inscrite dans le fonctionnement de notre territoire, perturbe le modèle bugiste d'origine mais offre de nouvelles opportunités : défi de l'adaptation énergétique, gestion et valorisation des ressources locales et des ressources naturelles, agriculture qualitative et agricole, résilience industrielle, opportunités de partenariats économiques avec les territoires voisins, développement du Tiers Lieu Rural...

3- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence

- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.
- Une identité rurale marquée par l'absence de concurrence de villes et de compétition des territoires.

Synthèse des ateliers thématiques

Le Forum s'est conclu par un temps de mise en commun des travaux des ateliers thématiques, l'occasion pour chacun de prendre connaissance des thèmes forts de ce premier rendez-vous :

Atelier 1 « Economie »

- Consolider une « attractivité rurale » où la formation et les métiers sont un enjeu de différenciation, de consolidation de l'identité économique du territoire.
- Toutefois, attractivité résiliente constitue les moyens de l'attractivité économique ET une ressource de développement économique (commerce...)
- Circuits courts, artisanat, politique de logement et de rénovation... les éléments d'une « offre » positive face aux caractéristiques du territoire.

Atelier 2 « vie sociale, habitat, déplacement »

- SCoT : créer une opportunité pour reprendre en main notre organisation et pour « définir » notre projet politique à 10 ans, tout en organisant les modalités à l'échelle du territoire.
- Que faire pour que la génération future trouve intérêt à venir dans nos régions, sur notre territoire ?
- Besoin d'une stratégie d'accueil des nouveaux arrivants, en appuyant sur la proximité de grandes agglomérations, sur le relief industriel et artisanal, sur les capacités de ville et des bourgs centraux, mais aussi sur celles des communes rurales, sur le patrimoine architectural du territoire et, globalement, sur la qualité de vie.

Atelier 3 « environnement, paysage »

- Alimentation en eau potable : nécessité d'une gouvernance globale et d'une association de la ressource au territoire.
- Réévaluation de l'activité agricole : des exploitations sans successeurs et des possibilités d'installations nouvelles difficiles, une départ des terres les plus arides et un bâtiment galeux en montage favorables à une fermeture de nos paysages et un appauvrissement de la biodiversité.
- Toutefois et promotion touristique : besoin d'une gouvernance renforcée, qualité et diversité de nos paysages et la note environnementale avec le support d'un tourisme familial d'un patrimoine différent des territoires de montagne voisins.
- Energie : une production hydro-électrique importante et des potentiels potentiels « filaire-bata », « dévif » à considérer pour une autonomie énergétique du territoire.
- Neod d'Antenne : une cheminée hydrogène, un acteur de transition environnementale et paysagère entre montagne et plaine.

Les étapes à venir...

suivre le SCoT du Bugey

- Octobre 2014 - mars 2015
Diagnostic et état initial de l'environnement
- Avril - mai 2015
Diagnostic prospectif et conseil
- Mai - septembre 2015
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Octobre 2015 - juin 2016
Document d'Orientation et d'Appui
- Septembre 2016 - avril 2017
Caractéristiques, enjeux, modalités de mise en œuvre

Contact SCoT

Sylviane Antonin - Chargée de mission SCoT
Syndicat Mixte du SCoT Bugey
Tel. 04 79 61 49 02 - mail : s.antonin@scotbugey.fr

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY (SCoT)

Mardi 24 février 2015, Conférence-débat sur l'eau
L'eau, quels enjeux pour notre projet de territoire ?

Composition de la communauté de communes du Bugey Sud et de son territoire :

- Communauté de communes du Valromey : 15 communes - 4 200 habitants
- Communauté de communes du Plateau d'Allevard : 8 communes - 6 400 habitants
- Communauté de communes Bugey Sud et environs : 22 communes - 24 100 habitants

Le SCoT et l'eau

Le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire et construire notre avenir au cours des 15-20 prochaines années. Dans la construction de ce projet, la thématique de l'eau apparaît comme essentielle et transversale : il s'agit de concilier notre développement avec la protection de l'environnement, la préservation d'une ressource en eau suffisante pour répondre aux besoins de demain (en quantité et en qualité), et la satisfaction des activités liées à l'eau, facteurs d'attractivité pour notre territoire.

Pourquoi une conférence-débat ?

La conférence-débat s'est tenue le mardi 24 février 2015, à l'hôtel de la Vallée. La thématique de l'eau était très large, fédérative de cet événement était de partager nos connaissances et les enjeux (hydrologiques, politiques, stratégiques, urbanistiques, opérationnels, environnementaux, etc.) afin de donner à chacun un cadre de réflexion commun et des points de repères qui nous permettront d'être plus clairs dans nos travaux et réflexions à venir.

Pour cela, de nombreux professionnels et experts ont intervenu :

- Eric
- Universités et chercheurs
- Experts locaux et nationaux
- Services et structures porteurs de projets de territoire sur le territoire du SCoT – mais également voisins du SCoT
- Partenaires institutionnels : services de l'Etat, Agence régionale de Santé, Daresat (généraliste)
- Partenaires opérationnels : Compagnie Nationale du Rhône, Fédération des Maires de Lavoisier, Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes

La soirée de cette conférence (environ 100 personnes ont participé à la demi-journée) a été très riche et partagée (notamment de la part des élus, des techniciens et experts, mais également de la population sur la question de l'eau. Aujourd'hui, deux conclusions, il s'agit de question d'échange de points de vue, de partager l'expérience et de débiter.

Les messages clés et les temps forts

Introduction

Cécile Maury (directrice de la commune de Balley et élue du Valromey) et Mirella Courcier-Rémond (présidente du SCoT Bugey)

- L'eau est un moyen d'affirmer le Bugey face aux territoires voisins (France/Etranger) : il s'agit d'être différenciant et de nos paysages.
- Travaux autour du maillage des ressources et de l'intercommunalité (sécurité) pour le territoire.
- La réglementation à venir laisse entendre, au-delà du suivi de la qualité des eaux, la prise en compte de la notion de quantité d'eau disponible pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

Le changement climatique et l'avenir de la ressource en eau

Jean-Paul Brunet (chercheur sénior et directeur à l'université Lumière Lyon-2)

- Changement climatique : diminution des ressources en eau (augmentation des températures de +2,5°C à + 7,2°C et baisse des précipitations).
- En Rhône-Alpes, et dans les Alpes occidentales en particulier, l'environnement devrait diminuer en hiver (moins d'accumulation de neige). En période, le risque de crues devrait augmenter à l'automne et en hiver (augmentation des précipitations) tandis que le risque de sécheresses sera plus grand en été.
- Impact direct sur le niveau du Rhône et par conséquent sur les lacs (Aman et du Bourget), mais également sur les cours d'eau et marais dépendants (quelles conséquences sur la réserve du Marais de Lavoisier et sur le niveau de la nappe stratégique des marais de Lavoisier et de Chautagne ?)

La politique de l'eau et les enjeux pour le territoire

Stéphane Artaud (président de la commune SCoT du Bugey)

- Passage d'une politique verticale à une politique locale sur le respect du fonctionnement des cours d'eau à partir des années 1980.
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : moyen d'élaborer l'outil de son état des lieux superficiels et actualisé en 2010 (fait par les instances communales en 2000).
- Nouveau SDAGE 2015-2021 en cours d'élaboration.

Didier Ollier (spécialiste environnement – cabinet E.A.I.)

- Enjeu du territoire : le milieu territorial et le fonctionnement est mal connu aujourd'hui.
- Les 3 capteurs stratégiques (Coneylle-Artensan, Sines, Pélissier, Crestel) alimentent 70% de la population du territoire.
- Politique nationale des rivières (RNRF).
- Aujourd'hui, pas d'implications particulières sur l'adaptation de nos ressources en eau aux besoins.

Les messages clés et les temps forts

Les outils opérationnels de gestion sur le territoire...

Florent Pellegrini (chargé de mission Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Aubanne)
Catherine Vert (chargée de mission gestion des milieux aquatiques Communauté de communes Bugey Sud)
Sébastien Porzecq (président du Syndicat local de gestion versant du SDRAG)

- Interne : action dans l'actuel contrat de rivière liée à la restauration hydro-morphologique du cours d'eau suite aux nombreux aménagements faits par l'homme.
- France et Grand : mise en place d'un outil d'évaluation du contrat de rivière qui intègre des programmes de mesures. Ces mesures intègrent notamment un travail sur la qualité (habitat hydro-morphologique, accompagnement des communes pour la suppression des produits phytosanitaires), sur la quantité (étude sur les usages) et sur la valorisation des milieux aquatiques.
- Etat : Plateau étudié en cours, sur le flux et le débit de l'eau (qui montre qu'il y a un maillage dans le capage de Coneylle-Artensan), étude sur les volumes prélevables. L'Arnéon est en cours de classement pour le label « Rivière sursuive ».

... et dans les territoires voisins

Mirella Courcier (présidente du Syndicat local d'aménagement de l'eau et de ses annexes)
Bernard Fouchier (chef de projet environnement et eau au Grand Genève)

- Très enjeux qui ont initié la réflexion pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arne : la qualité des eaux, le risque inondation et les enjeux de valorisation touristique et d'aménagement. Le SAGE a été impacté par le territoire habit en fort dynamisme démographique avec une croissance de l'urbanisation non contrôlée.
- Exemple du SCoT du Pays Rochois qui a pris en compte dans le DOO la nécessité de respecter les aspects morphologiques des cours d'eau et qui a fait une priorisation.

La table ronde

Mirella Courcier-Rémond (présidente du SCoT Bugey)
Cécile Maury (Directrice Départementale des Territoires de l'Arne)
Bernard Fouchier (Agence Filigrane de Service Assainissement de l'Arne)
Bernard Buisson (Directeur Général de l'Etat)
Primoise Abadie et Mirella Courcier (Conservatoire National des Rivière, Delta)
Cécile Maury (Communauté des communes du Bugey Sud)
Régis Darnet (Fédération nationale sportive de Marais de Lavoisier)

Les messages clés et les temps forts

Synthèse de la table-ronde

Eau et inondation du territoire

- La CNR constitue un support de coopération territoriale pour le collectif : action à la maison du marais de Lavoisier, développement touristique et pédagogique, mise en valeur (via Rhône, restauration de l'eau).
- Maison du marais de Lavoisier : des plans de valorisation touristique existent, par exemple un sentier mode doux entre la gare de Coler et le marais de Lavoisier.

Ressource en eau et exploitation des ressources du sous-sol

- Les projets de permis sur les sites de Gerson-Lathière (marais du Pélissier) et Artigues-Peyrieu impliquent fortement quel est leur impact sur l'alimentation en eau potable du territoire (proximité du capage de Coneylle-Artensan et Sines).
- Enjeu de reconnaissance du droit : l'exploitation des ressources du sous-sol à proximité des captages présente un risque de conflit entre des usages différents. Dans ce contexte : le principe de précaution ne doit pas s'appliquer ?
- Le SCoT doit permettre de trouver l'équilibre entre le développement du territoire et la préservation des ressources. La protection de certains secteurs à enjeux peut être envisagée de ce point de vue mais elle n'est possible qu'en cas par cas (le SCoT ne peut pas imposer une interdiction générale).
- Les documents d'urbanisme des communes (PLU, carte communale) doivent intégrer pleinement la protection des ressources en eau. Les communes doivent investir pour l'eau potable et pas uniquement pour l'assainissement.

Assainissement et ressources en eau potable

- Alerte sur la doctrine visant à supporter totalement l'assainissement des communes par scot de sécurisation de la ressource : le collectif n'a pas les moyens financiers de mettre en place un maillage complet à partir des puits structuraux.
- Il existe néanmoins une réelle nécessité à améliorer les territoires pour permettre des risques de pollution et être en capacité d'y faire face.
- Alerte concernant le capage de Coneylle, Sines jusqu'à présent comme l'un des 4 puits structurants du territoire, qui ne serait pas viable dans le temps d'après une étude menée spécifiquement sur le sujet.
- Le rendement actuel moyen du réseau (60%) est faible et en deçà de la moyenne constatée sur d'autres territoires. L'augmentation de 2% de ce rendement permettrait d'économiser la quantité d'eau nécessaire pour accueillir un développement démographique équivalent à 8 000 habitants. Malheureusement, pour atteindre cette amélioration de 2%, de lourds investissements seraient nécessaires.
- Enjeu autour de la pédagogie à avoir auprès de la population sur l'économie de la ressource en eau (notamment la consommation).

Les étapes à venir...

suivre le SCoT du Bugey

- Octobre 2014 - mars 2015 : Programmation et état initial de l'urbanisme
- Mai - Juin 2015 : Elaboration préliminaire de l'urbanisme
- Mai - septembre 2016 : Projet d'aménagement et de développement durables
- Octobre 2016 - Juin 2017 : Document d'orientation et d'objectifs
- Septembre 2017 - avril 2017 : Consultation, enquête publique et approbation

Mirella Courcier-Rémond - Présidente du SCoT Bugey
SCoT Bugey
16, rue de la République - 69100 Balley
Tél. 04 78 07 01 00 - mail : secretariat@scotbugey.fr

Synthèse des enjeux de l'eau sur notre territoire

Fonctionnement de la ressource en eau

- > Des nappes karstiques de grande capacité et à forte potentialité : la nappe de « Chautagne & Lavours », stratégique pour l'alimentation en eau potable à l'échelle régionale.
- > Des liens forts entre les eaux de surface et souterraines, renforcés par un lit souterrain commun.
- > Un contexte qui rend le milieu vulnérable (transport des polluants, sites classés de risques).

État de la ressource en eau

- > Des eaux souterraines en bon état quantitatif et qualitatif, mais avec un enjeu d'assurer une réajustement équilibré, notamment pour le « ruisseau Chautagne & Lavours ».
- > Des cours d'eau globalement de bon état.
- > Des enjeux de restauration de la morphologie suite aux aménagements réalisés sur les courts d'eau qui perturbent le site aquatique.
- > Des pollutions localisées liées à l'aménagement et à l'élevage.



EMPIREMENT	
Etat de conservation	
Très bon	
Bon	
Moyen	
Mauvais	
Très mauvais	
Non classé	
Site classé de risque	

Les zones humides

- > Constituent des espaces d'une grande richesse écologique et essentielle au fonctionnement du cycle de l'eau (régulation des eaux de surface, limitation de la dispersion des polluants dans les zones d'eau et les nappes d'eaux souterraines...)
- > Elles se concentrent dans le bassin du Séran et dans le milieu sud du territoire : bassins du Furon, du Grand, du Rôde.
- > Les réserves naturelles du Marais du Lavours et du Haut-Fhône français, les marais de Vaco... : des zones humides emblématiques accueillent des activités culturelles, de loisirs et touristiques.

Synthèse des enjeux de l'eau sur notre territoire

L'alimentation en eau potable

- > 4 captages existants :
 - Carapelle-Actennes
 - Basse
 - Palmyre
 - Ouesin (Ouesin-Rochetot) - l'avenir de ce captage semble remis en cause par les études du SOT.

qui alimentent en totalité près de la moitié des communes du SCOT.

- > Plus de 50 puits ou sources, notamment dans les zones rurales, permettent d'alimenter les autres communes.
- Les sources karstiques sont plus difficiles à protéger, donc potentiellement davantage vulnérables au risque de pollution.

- > Pas d'interconnexion existante entre les captages structurants.
- > Une gestion impliquant de nombreux acteurs (à syndicats intercommunaux qui couvrent la moitié des communes, le reste étant en gestion communale directe).



Le potentiel en eau potable

- > Un bilan favorable concernant les réserves d'alimentation (hors perspective d'optimisation de la ressource sous réserve de réalisation de travaux).
- > Un potentiel mobilisable pour l'avenir important : le Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des communes de l'ad de département de l'Ain identifie une possibilité de multiplier par 2,5 le capacité d'exploitation des captages existants. (Cette évaluation nécessite d'être actualisée aux vues des nouvelles hypothèses concernant le puits de Ouesin).
- > La nappe de « Chautagne & Lavours » qui présente un potentiel à long terme.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Mercredi 8 avril 2015, 2^{ème} Forum SCoT
« Prospective et Scénarii »

Retour sur les temps forts

Différents scénarii, tous offrant une certaine vision du territoire du SCoT du Bugey à 20 ans, mais furent également un point très intéressant touchant à été présenté aux élus des communautés de communes du Valromey, du Plateau d'Hauteville, de Trégy Sud et aux acteurs parisiens du territoire lors d'une journée Forum, le vendredi 3 avril 2015 à Hauteville-Lompnes.

Accueillie par M. Argenti, Maire de Hauteville-Lompnes, et Mme. Charlotte Muret, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT, les élus ont eu l'occasion de prendre connaissance des différents scénarii et de leurs implications pour le territoire. Avec environ quatre-vingt participants, la mobilisation témoigne de l'intérêt porté par ces derniers à la construction collective d'un projet de territoire.

La présentation des scénarii s'est déroulée en séance plénière et s'est poursuivie par un atelier. Les interventions ont permis de publier, compléter et enrichir les forces et faiblesses, les opportunités et risques évoqués lors de la présentation de chacun des scénarii. Cette présentation a permis de poser les bases d'une réflexion sur les premiers grands axes stratégiques du projet de territoire et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'après-midi, lors de trois ateliers thématiques, il a été demandé aux participants de déterminer les ingrédients des scénarii présentés lors de la matinée auxquels ils ont été le plus sensibles, les objectifs à poursuivre en raison de ces ingrédients ainsi que les effets leviers à mettre en œuvre pour les atteindre. Les participants ont d'abord débattu et échangé sur leurs visions d'un territoire « rêvé » à 20 ans, pour ensuite converger sur des messages forts en matière d'actions pour le territoire.

Ce deuxième Forum SCoT s'est conclu par une restitution de chaque atelier en séance plénière.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Les 4 scénarii proposés lors du forum

Scénario 0 Positionnement: Un scénario de préservation des tendances à l'échelle

	Actuel	Evolution 2015 et scénario 2030 (2015)
Population	21 500	21 500
densité population 2015/2030	0 750	2 270
Sur de surface total	1 276	1 276
Urbanisation	400	410
Urbanisation	2 17	2 17
Population	21 500	21 500
Urbanisation	2 270	2 270
Urbanisation	410	410
Urbanisation	17 500	14 700
Urbanisation 2015/2030	2 322	1 810
Urbanisation	137	140
Sur de surface de forêt	890	840
Urbanisation de l'habitat	0%	0%
Urbanisation de l'habitat	-2%	-2%
Urbanisation de l'habitat	10	10 (0,04%)
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0

Scénario 1 Positionnement: Un territoire rural-impérialiste

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) basé sur le projet politique du territoire et sur les objectifs stratégiques à poursuivre par les 20 communes locales.

Etat 1 - Le Diagnostic et l'état initial de développement permet de connaître le fonctionnement et l'organisation du territoire, d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Etat 2 - le Diagnostic et l'état initial de développement permet de connaître le fonctionnement et l'organisation du territoire, d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Etat 3 - le Diagnostic et l'état initial de développement permet de connaître le fonctionnement et l'organisation du territoire, d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Etat 4 - le Diagnostic et l'état initial de développement permet de connaître le fonctionnement et l'organisation du territoire, d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY

Scénario 2

Positionnement
Une stratégie qui s'organise pour repérer les flux économiques et d'actifs en cohérence et complémentarité des pôles villes de Chambéry, Annecy-le-Vieux, Oyonnax et Aronas.

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) basé sur le projet politique du territoire et sur les objectifs stratégiques à poursuivre par les 20 communes locales.

	Actuel	Evolution 2015 et scénario 2030 (2015)
Population	21 500	21 500
densité population 2015/2030	1 700	2 270
Sur de surface total	1 276	1 276
Urbanisation	400	410
Urbanisation	2 17	2 17
Population	21 500	21 500
Urbanisation	2 270	2 270
Urbanisation	410	410
Urbanisation	17 500	14 700
Urbanisation 2015/2030	2 322	1 810
Urbanisation	137	140
Sur de surface de forêt	890	840
Urbanisation de l'habitat	0%	0%
Urbanisation de l'habitat	-2%	-2%
Urbanisation de l'habitat	10	10 (0,04%)
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0

Scénario 3 Positionnement: Un territoire ouvert, d'impacts locaux et régional basé sur des modes de vie qualitatifs, innovants et générateurs.

Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) basé sur le projet politique du territoire et sur les objectifs stratégiques à poursuivre par les 20 communes locales.

	Actuel	Evolution 2015 et scénario 2030 (2015)
Population	21 500	21 500
densité population 2015/2030	1 700	2 270
Sur de surface total	1 276	1 276
Urbanisation	400	410
Urbanisation	2 17	2 17
Population	21 500	21 500
Urbanisation	2 270	2 270
Urbanisation	410	410
Urbanisation	17 500	14 700
Urbanisation 2015/2030	2 322	1 810
Urbanisation	137	140
Sur de surface de forêt	890	840
Urbanisation de l'habitat	0%	0%
Urbanisation de l'habitat	-2%	-2%
Urbanisation de l'habitat	10	10 (0,04%)
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0
Urbanisation	0	0

Synthèse des ateliers de travail

Le Forum s'est conclu par un temps de mise en commun des travaux des ateliers, l'occasion pour chacun de prendre connaissance des thèmes forts de ce deuxième rendez-vous.

Atelier 1
L'atelier 1 a mis en avant plusieurs éléments incontournables dans le cadre de la définition collective d'une stratégie pour le SCoT du Bugey:

- Une dimension économique assurée en soutien du modèle « buglate » et au sein d'un écosystème diversifié des activités, innovation et proximité.
- L'extension du territoire rural a un potentiel énergétique renouvelable remarquable (solaire, hydraulique, géothermie...) sur lequel est à bâtir une filière d'économie énergétique. Dans cette vision, les participants ont notamment l'objectif d'atteindre une virtualité énergétique valorisée par une formation et un savoir-faire « buglate ».
- La qualité des lieux de proximité ruraux se construit par le maintien et le développement de l'emploi et des services locaux. Un urbanisme structuré en réseau et basé sur des thématiques fortes : bâtiments durables, nouveaux matériaux, performances énergétiques, filière bois... permettrait de préserver un mode de vie rural innovant, en accompagnant d'activités de proximité au service des habitants (commerce, école, santé...).
- La filière touristique offre une opportunité majeure pour travailler l'image du territoire à une échelle au moins régionale. Néanmoins, pour répondre aux ambitions d'une économie touristique durable, les acteurs de l'habitat ont convenu qu'une « professionnalisation » de cette activité, mais aussi un travail sur l'offre d'hébergement, sont un préalable à rechercher. La structuration de l'offre est à travailler en écho d'une politique régissant le paysage du territoire, mais également en écho d'un cadre de vie d'exception pour les habitants.
- L'agriculture joue un rôle structurant dans la réalité rurale du territoire, à la fois d'un point de vue économique, identitaire (AOC, IGP...) et de structuration des paysages. Son maintien est dès lors érigé comme une priorité par les participants de l'atelier.

Synthèse des ateliers de travail

(Suite Atelier 1)

2. La dimension économique, et elle confirme une stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire, ne produira ses effets que si elle est accompagnée par :

- > La reconnaissance d'un territoire qui est une mosaïque de modes de vie offrant autour de possibilités de parcours de vie. Elle trouve son expression autour d'offres de logements, d'équipements, d'infrastructures, différenciées en fonction des spécificités des territoires. Le but avoué de permettre au SCoT du Bugey d'être un territoire où « bien-vivre » au service de ses habitants. Dans cette optique, la **structuration du territoire se conçoit à plusieurs échelles** :
 - Belley, Culoz et Hauteville-Lompnes versent leurs aménités urbaines renforcées, notamment pour la première ;
 - Des pôles de proximité viennent, en appui des trois précédents, répondre au enjeu de préservation de l'identité rurale « bugiste » ;
- > Une volonté assumée d'**ouvrir le territoire aux échanges croisés environnementaux** (Métropole lyonnaise, Chambéry, Annecy, Ambloise-en-Bugey,...) qui du reste sont déjà à l'œuvre. Les participants partagent l'idée de porter collectivement et collectivement les projets d'infrastructures routières, ferroviaires et numériques. Il s'agit de parfaire, outre de construire dans certaines parties du territoire du SCoT du Bugey, les conditions nécessaires au développement, ce de manière à être le déclencheur interdépartemental (Ain, Savoie, Rhône) au sein du bassin Nord du Rhône-Alpes.
- > La valorisation de l'identité par **une attractivité paysagère et environnementale d'excellence**, elle se traduit, selon les participants, par :
 - Une gestion de l'eau, de l'air et des espaces naturels qui sont de véritables atouts qualitatifs du territoire ;
 - Un aménagement de qualité qui épousent les spécificités des paysages du territoire.



5

Synthèse des ateliers de travail

Atelier 2

L'atelier 2 met l'accent sur des éléments de stratégie territoriale partagés par ses participants. Ces éléments sont d'autant plus forts qu'ils reflètent une volonté commune de s'inscrire dans une perspective de préservation de l'identité « bugiste » et de reconquête d'une attractivité choisie du territoire.

Les débats débattent sur une série d'interventions sur les **difficultés du monde rural**, et, en particulier, sur les conséquences des réformes en cours... La question mise en avant est celle de la **proximité** avec la population, que les élus cherchent à sécuriser comme élément d'un mode de vie rural (exemples des écoles, des médecins qui disparaissent etc. ...).

À une échelle élargie, la question des **transports et des déplacements** se concrétise, selon les participants, sur l'accès aux écoles, actuellement difficile, et sur le besoin de lignes régulières d'autobus pour le marché local, notamment depuis et vers Culoz, pour desservir Belley et Hauteville-Lompnes.

Un élément important est signalé : le besoin de **réhabiliter l'habitat dans les centres bourgs** qui se retrouve dans de nombreuses communes, pour des questions qui relèvent de la qualité de vie.

Un accord s'établit sur le fait que le principal atout du territoire est son caractère **d'écrits verts**, qu'il convient de préserver, avec une « plus-value sur le bien-être » : le valorisation de ce territoire passe par des modes constructifs locaux, l'eco-construction, etc.

C'est une des manières de construire une « **attractivité par défaut** » où les ménages viennent dans le Bugey parce que les terres y sont moins chères (et participent peu à la vie locale...), ce qui a entraîné, par exemple autour de Belley, une certaine banalisation des paysages bâtis.

Naturellement, le développement du territoire dépend également de sa capacité à **garder ses emplois** (-800 emplois de 2008 à 2013 selon les participants), à créer une dynamique locale, ce qui suppose un effort considérable sur les infrastructures physiques (routes, voies ferrées et numériques).



6

Synthèse des ateliers de travail

(Suite Atelier 2)

La **tourisme** est également mise en compte comme une activité économique à part entière. A plusieurs reprises certains participants ont évoqué le fait que « le Bugey est une terre d'or touristique », qui doit être pensée comme une véritable filière économique : la question est celle des hébergements, actuellement manquants, pour un tourisme qualitatif.

D'après de l'architecture des **pôles du territoire**, il est envisagé que celui-ci s'organise autour de trois pôles principaux (Belley, Culoz, Hauteville-Lompnes) qui s'équilibreront, et doivent assurer le maillage du territoire en complément des plus petites communes.

Enfin, à une question sur **l'agriculture**, il est précisé que la pression foncière est réelle, et que le maintien de l'agriculture bugiste ne se passe pas de son balaie agricole des terres. ADC Comité mais plus de fruites au place, fin des quotas laitiers). Une perspective étant sans doute d'être vers des productions spécifiques permettant de valoriser l'identité.



7

Synthèse des ateliers de travail



Atelier 3

Cet atelier met en avant deux éléments essentiels qui doivent encadrer la stratégie du territoire :

1. La mise en valeur et l'affirmation de l'identité bugiste ne sont pas contradictoires avec l'ouverture du territoire :

- > Cette ouverture n'écouvent pas à une adaptation ni à une banalisation...
- > ... mais plutôt à une volonté d'excellence sur la base d'un mode de vie propre au Bugey.

2. La dimension économique de ce mode de vie est essentielle à plusieurs égards et l'objectif doit être de conforter et développer ce modèle économique :

- > La maîtrise des flux d'investissements ainsi que l'équilibre emplois/dotés sont essentielles et représentent une force pour le territoire ;
- > Ce modèle économique est cohérent avec un « bien vivre » à réaliser : industrie non polluante impliquant qualifications fines à forte valeur ajoutée, tant du point de vue de l'entretien que de la recherche et de l'innovation ;
- > Un potentiel de diversification et d'innovation autour du bien vivre, de la santé, de la qualité de l'air, de l'adaptation au changement climatique / énergie, aux modes constructifs, ADC, circuits courts...

Elle implique une répartition sur le territoire de certains rôles avec :

- > Pour le Bugey Sud autour de Belley et Culoz, les fonctions moteurs / industrie, tertiaire, formation et R&D ;
- > Pour le nord du territoire les fonctions moteurs en matière de tourisme, d'énergie, d'agriculture.

Pour rendre possible ce développement et permettre que les territoires de montagne puissent rester dynamiques et vivants, les enjeux d'**infrastructures numériques, routières (accès aux grands axes) et ferrées** sont incontournables, quel que soit le scénario envisagé.

8

Les étapes à venir...		Synthèse des ateliers de travail	
<p>suivre le SCoT du Bugey</p> <p>Octobre 2014 - mai 2015 Dépouillage et état initial de l'environnement</p> <p>Avril - mai 2015 Détection prospective et concert</p> <p>Mai - septembre 2015 Projet d'aménagement et de Développement Durables</p> <p>Octobre 2015 - juin 2016 Document d'Orientation et d'Objectifs</p> <p>Septembre 2016 - avril 2017 Consultations, enquêtes publiques et approbation</p>		<p>(Suite Atelier 3)</p> <p>Les politiques associées au développement économique et à la valorisation de l'identité « bugés » pour une attractivité renforcée seront alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Environnementales, dans le cadre d'une gestion anticipée de l'eau, mais aussi de la biodiversité avec la restoration des espaces naturels. ► Sociales avec : <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de proximité indispensable compte tenu de la configuration du territoire (montagne déplacements) ; - Le développement des services qui sous tendent l'attractivité : santé éducation, culture ; - Une politique touristique dans la dimension « loisirs », « culture » pour les habitants et territoire en montagne par une dimension économique forte. ► Paysagères avec un aménagement et un urbanisme de qualité qui valorise le patrimoine architectural et naturel : <ul style="list-style-type: none"> - Grand paysage : avec les enjeux de visibilité pour les espaces agricoles, mais aussi éoliens et certains bords des axes stratégiques à définir ; - De l'aménagement de nouveaux « quartiers », d'opérations, voire de reconstruction : avec les enjeux d'intégration à la morphologie existante et d'insertion dans le cadre bâti existant ; etc ; 	
<p>Contact SCoT</p>		<p>Nathalie Aitken - Déléguée syndicale SCOT Syndicat mixte du SCOT Bugey Tél. 04 77 81 40 82 - mail : naitken@syndicatbugey.fr</p>	

CARNETS DE VOYAGE

Habitat & Paysage SCoT Bugey

«Mettre le paysage au cœur des projets urbains et d'habitat...»

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Dans le cadre de l'habitat SCoT du Bugey, cette journée a proposé :

Le territoire de SCoT Bugey est riche d'une histoire et d'un patrimoine spécifiques, dans une diversité et une variété de paysages. Cette diversité, qui constitue le cadre de vie de ses habitants, est une opportunité de valorisation et de promotion de son territoire par une approche globale. Cette opportunité de valorisation est au cœur de la démarche de l'habitat SCoT Bugey et de la mise en œuvre de son projet d'habitat.

Debut de la journée...

10h00 - Accueil à Champagne-Balmes avec accueil par M. de Maure et introduction de la journée par le président de SCoT Bugey et la DDT.

10h15 - DÉPART Le pré-Croix

Département de l'agglomération par Doyenné et l'architecte du projet.

10h30 - VISITE Le pré-Croix

Présentation de l'agglomération par M. de Maure et présentation de l'agglomération par Doyenné et l'architecte architecte.

11h00 - VISITE La Croix

Présentation de l'agglomération par M. de Maure et présentation de l'agglomération par Doyenné et l'architecte architecte.

11h30 - VISITE Le pré-Croix

Présentation de l'agglomération par M. de Maure et présentation de l'agglomération par Doyenné et l'architecte architecte.

12h00 - ARRAT La Croix

Présentation de l'agglomération par M. de Maure et présentation de l'agglomération par Doyenné et l'architecte architecte.

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Rendez-vous le 7 juillet à 9h à Chagnieu-La-Balmes

Introduction de la journée...

«Mettre le paysage au cœur des projets urbains et d'habitat...»

«Paysage de demain...»

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Beiley - Les prés de Sonod

Echanges...

Croquis de terrain...

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Virgigny - Le pré Noël

Echanges...

Croquis de terrain...

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Beon - La Croze

Echanges...

Croquis de terrain...

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Locheu - Musée Départemental du Bugey-Valromey

A découvrir...

Croquis de terrain...

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Champagne-en-Valromey

Echanges...

Croquis de terrain...

Rando SCoT - 7 juillet 2015

Col de la Lèbe - Belvédère

Passer au village de la Lèbe, une expérience sur le village de l'histoire et sur le Grand Toulousain. Moment de la présentation et de la partie d'histoire (Grand Tour) en commun regardé à notre premier au sein de 100 participants depuis lors de la table placée horizontale.

Echanges...

A l'heure d'été, idéale au moment où nous avons une belle journée de soleil et de chaleur. Les échanges culturels qui ont lieu à l'occasion de nos rencontres sont très riches. Ils nous permettent de découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences. Les échanges sont très enrichissants et nous permettent de découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences.

Croquis de terrain...

Le village de l'histoire est un lieu de rencontre et de partage. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences.



Rando SCot - 7 juillet 2016

Aranc - La Fruitière

Mobilisation communale de tous les habitants. - Mairie d'Aranc - Aranc 1, Aranc 2 - 0101-0101 - L'agriculture d'Aranc à l'école - L'histoire de l'agriculture, que nous de l'histoire communale de produits locaux et de notre territoire et de son agriculture.

Echanges...

Autrefois l'agriculture de ce village se faisait en famille. Aujourd'hui l'agriculture est devenue une profession. Les échanges culturels qui ont lieu à l'occasion de nos rencontres sont très riches. Ils nous permettent de découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences.

Croquis de terrain...

Le village de l'histoire est un lieu de rencontre et de partage. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences.



Rando SCot - 7 juillet 2016

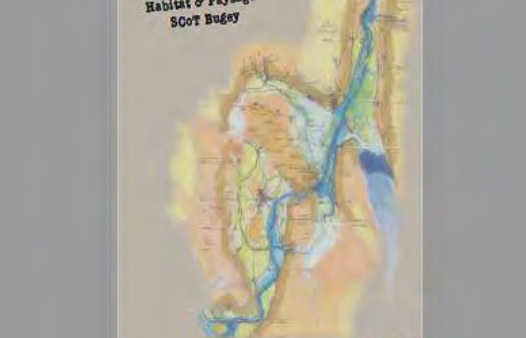
Conclusion...

Le village de l'histoire est un lieu de rencontre et de partage. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences. C'est un lieu où l'on peut découvrir de nouvelles cultures et de partager nos expériences.

Conclure avec du SCOT Bugey
10 000 000 000 000
10 000 000 000 000
10 000 000 000 000

Rando SCot - 7 juillet 2016

Habitat & Paysage SCOT Bugey



Rando SCot - 7 juillet 2016

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY (SCOT)

Jeudi 10 septembre - Journée de concertation sur les ressources du territoire et les énergies renouvelables

L'organisation de la journée

La démarche SCOT

Le SCOT s'attache à imaginer le Bugey pour les 30 ans à venir, avec les élus de 04 communes qui le composent, les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Il s'agit d'une démarche engagée avec citoyens et sans de partis politiques.

Les enjeux d'activités sont essentiels afin que chacun puisse se retrouver dans ce projet au travers des spécificités, des liens de fonctionnalité, des maillages de proximité propres au territoire.

Après une phase de diagnostic qui a permis d'identifier les atouts et les opportunités, mais également les faiblesses et les menaces pour le territoire, le SCOT est aujourd'hui à l'étape de l'élaboration de son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Cette majeure, le PADD est un document stratégique contraignant du SCOT qui définit les principes et les objectifs du projet de territoire. Ce sera sur cette base que le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), détailles les priorités et prescriptions qui s'appliqueront aux communes pour mettre en œuvre ce projet.

Pourquoi cette journée de concertation ?

La concertation tient une place majeure dans la démarche SCOT. L'un de la concertation sur l'eau et Merle d'Or, l'objectif du développement durable est de garantir la qualité de l'eau, de protéger les écosystèmes, de préserver les paysages, de garantir la sécurité alimentaire, de garantir la santé et le bien-être des citoyens. Cette journée n'a pas été conçue pour aboutir à des décisions immédiates, mais bien pour permettre la réflexion et créer les synergies afin de construire progressivement une position commune sur ces sujets qui ne font pas toujours consensus. Le SCOT se doit d'avoir et généraliser une vision globale du territoire (il n'est pas pour ce terme telle ou telle ressource) et il reviendra sur eux de déterminer comment concilier, à court, moyen et long terme, la valorisation de nos ressources avec les autres thématiques (les paysages par exemple).

Le SCOT ambitionne de construire un projet de territoire qui répondra aux besoins d'aujourd'hui, mais également à ceux des générations à venir. En matière d'énergies renouvelables, rappelons l'objectif fixé par le loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (10% de notre consommation d'énergie devra être satisfaite par les énergies renouvelables en 2020). Le SCOT, dont l'horizon est 2030, se doit donc de se saisir de ces enjeux dès maintenant.

Thème n°1 : eau, hydroélectricité et géothermie

Présentation du thème

Hydroélectricité

- Prendre connaissance au service de politiques publiques sur le territoire du SCOT, notamment par le biais des équipements installés sur le Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône. En complément, 7 mini-centrales en activité, notamment Alerne, Vieux-Grand et Bagnier-Cordon.
- Potentiel de développement sur le territoire : quel rôle du fait de la présence de sites paysagers remarquables et de mesures de protection pour le maintien de la continuité écologique.
- Enjeux : concilier entre l'exploitation hydroélectrique et la préservation de la qualité de l'eau (notamment en lien à long terme, anticipative des impacts du changement climatique sur le niveau de production actuel).

Géothermie

- Les projets sont soumis à déclaration ou à autorisation selon la profondeur du projet.
- Potentiel de développement sur le territoire : sur la très basse énergie utilisée par exemple à Challes (environ 200 installations) à ce jour, notamment sur les alluvions de Lamour et du Rhône.
- Enjeux : concilier hydroélectricité, très faible énergie, la maîtrise de toutes installations. Concilier gestion de l'eau, géothermie et agriculture avec la géothermie.

L'usine hydroélectrique de la CNE

Présentation du projet de forage de la CC du Plateau d'Hauterive

Usine de Bagnier-Cordon

- L'usine de Bagnier-Cordon produit l'équivalent de la consommation de 100 000 habitants (soit plus de 4 fois la production du SCOT), la petite centrale de Lamour une production équivalente à 10 300 habitants. L'usine de Glancieu présente une production équivalente à la consommation de 140 000 habitants (3,5 fois la population du SCOT).
- Potentiel de développement : le Rhône est 100% exploité sur la partie intégrée dans le périmètre du SCOT.
- Enjeux : impacts du changement climatique sur le régime hydrologique de la rivière et sur le maintien de la continuité écologique des territoires hydroélectriques du territoire. L'impact sur la rentabilité des investissements réalisés est difficile à évaluer (le régime actuel est plutôt en sur la forte des régimes au printemps, les évolutions peuvent nous amener progressivement vers un régime plus colérique d'été versé sur volumes des précipitations d'automne).

Plateau d'Hauterive

- Forage profond (900 mètres) avec enjeu de préserver la qualité des eaux (principal enjeu pour que la production fonctionne) et donc d'écarter tout risque potentiel de pollution sur le milieu environnant.
- La technique n'a rien à voir avec celle qui peut être utilisée pour la recherche de gaz de schiste.
- Déjà journalier qui sont nécessaires : depends de la présentation mais la consommation d'un baigneur est équivalente à celle d'un habitant.
- L'avis du BRGM est demandé lors du permis de forage : le risque est beaucoup moins grand sur ce type de forage que ceux qui sont sur des petits forages. Tout forage réalisé sur le contrôle de la dimension.

Thème n°2 : carrières et déchets inertes

Présentation du thème

Carrière légale et réglementation en matière de carrières

- Dimension réglementaire (arrêté Préfectoral), échéance juridique de 30 jours minimum après consultation des services. Les communes comprises dans un rayon de 3 kms sont également consultées. Des permis sont nécessaires pour l'ensemble de la production dans un cas coquel.
- Dans l'attente, le cadre régional a permis d'identifier à la fois des orientations.
- Potentiel du territoire : production annuelle moyenne autorisée de 4,9 millions de tonnes (production moyenne autorisée : 1 million de tonnes) pour une consommation nationale de 200 millions. La production autorisée représente 2,5% de la consommation nationale (soit de 21 tonnes/habitants) et de l'ordre de 7 à 8 tonnes/habitants pour répondre à ses propres besoins. 3 dossiers en cours d'instruction sur le territoire à ce jour et 1 permis pour l'année 2015.

La concertation a permis de :

- voter l'approvisionnement des matériaux et de recyclage des déchets du BTP (en accord avec les orientations de l'Arrêté Départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP) dans le SCOT
- privilégier le principe de proximité dans l'approvisionnement (sauf si utilisation de transport alternatif à la route)
- ne pas autoriser de nouvelles carrières en situ et réduire la production autorisée sans renouvellement des exploitants existantes
- privilégier les secteurs de moindre enjeux environnementaux pour l'implantation ou l'extension des sites
- préserver la biodiversité pendant la durée d'exploitation + favoriser le retour à l'usage initial des sols après exploitation.

Présentation de la démarche de détermination des ressources géologiques sur une commune

Dans le cadre de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau et de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant du Sion

- Méthodologie : grille de notation avec critères pondérés. 0 secteurs analysés mais 1 seul relatif : le puits de Carveyrès (Artemax). Définition d'une zone de saturation (au-delà de laquelle la production d'Artemax) qui sera intégrée dans le SCOT 2016-2021.
- Proportion d'Artemax dans le territoire : les investigations réalisées sur le territoire de Carveyrès (Artemax) ont permis de constater que les volumes maximum prélevables + pour le périmètre de sauvegarde (Artemax) les autorisations d'urbanisme ou les autorisations d'aménagement prendront en compte un amont une pratique du risque sur la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.

Thème n°2 : carrières et déchets inertes

Présentation du thème

Carrière légale et réglementation en matière de carrières

- Dimension réglementaire (arrêté Préfectoral), échéance juridique de 30 jours minimum après consultation des services. Les communes comprises dans un rayon de 3 kms sont également consultées. Des permis sont nécessaires pour l'ensemble de la production dans un cas coquel.
- Dans l'attente, le cadre régional a permis d'identifier à la fois des orientations.
- Potentiel du territoire : production annuelle moyenne autorisée de 4,9 millions de tonnes (production moyenne autorisée : 1 million de tonnes) pour une consommation nationale de 200 millions. La production autorisée représente 2,5% de la consommation nationale (soit de 21 tonnes/habitants) et de l'ordre de 7 à 8 tonnes/habitants pour répondre à ses propres besoins. 3 dossiers en cours d'instruction sur le territoire à ce jour et 1 permis pour l'année 2015.

La concertation a permis de :

- voter l'approvisionnement des matériaux et de recyclage des déchets du BTP (en accord avec les orientations de l'Arrêté Départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP) dans le SCOT
- privilégier le principe de proximité dans l'approvisionnement (sauf si utilisation de transport alternatif à la route)
- ne pas autoriser de nouvelles carrières en situ et réduire la production autorisée sans renouvellement des exploitants existantes
- privilégier les secteurs de moindre enjeux environnementaux pour l'implantation ou l'extension des sites
- préserver la biodiversité pendant la durée d'exploitation + favoriser le retour à l'usage initial des sols après exploitation.

Présentation de la démarche de détermination des ressources géologiques sur une commune

Dans le cadre de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau et de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant du Sion

- Méthodologie : grille de notation avec critères pondérés. 0 secteurs analysés mais 1 seul relatif : le puits de Carveyrès (Artemax). Définition d'une zone de saturation (au-delà de laquelle la production d'Artemax) qui sera intégrée dans le SCOT 2016-2021.
- Proportion d'Artemax dans le territoire : les investigations réalisées sur le territoire de Carveyrès (Artemax) ont permis de constater que les volumes maximum prélevables + pour le périmètre de sauvegarde (Artemax) les autorisations d'urbanisme ou les autorisations d'aménagement prendront en compte un amont une pratique du risque sur la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.

Thème n°2 : carrières et déchets inertes

Table ronde

Contexte (CSDP Alpes-Maritimes de l'AM)

- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets (PDD) : la procédure arrive à son terme (suite l'avis de l'autorité environnementale et l'avis public).
- 3 catégories de déchets : les déchets dangereux (1%), les déchets non dangereux (10%) et les déchets inertes (89%). 20% du total de nos déchets sont générés par le secteur des travaux publics. Plus d'un des déchets inertes sont collectés par le traitement de carrières (c'est la règle prépondérante à l'échelle du département).
- Site de la carrière : 131 000 tonnes de déchets inertes produites par 10 carrières autorisées existantes au moment de la loi (1 projet). Les prévisions du Plan indiquent qu'à l'horizon 2020, on intégrera les carrières existantes et les 3 projets nouveaux. Les carrières de traitement seront supplantées par le traitement de déchets à l'échelle de 100 000 tonnes.
- Les préconisations du Plan pour le territoire : les installations de tri et de recyclage existantes se situent plutôt sur la moitié sud du territoire, il pourrait être utile de développer la capacité de tri sur la moitié nord du territoire (sur le Haut-Bugey) et de créer une plateforme de recyclage pour le traitement des déchets.

Rencontre Hyvernat (SCoT) – Association de gestion des espaces naturels

- Association dont le but est d'éduquer et de sensibiliser sur enjeux environnementaux mais également d'agir pour protéger et valoriser les richesses naturelles.
- L'exploitation de carrières sur les installations de stockage des déchets inertes peuvent avoir des impacts (positifs) :
 - la dégradation du paysage (pollution visuelle) et les nuisances (bruit, poussières)
 - la pollution des eaux (pollution des nappes, l'émission de gaz, l'acidification de l'eau, la modification de l'hydrologie locale (diminution de débit, disparition de source...))
 - la destruction de biotopes et la disparition d'espèces rares ou protégées
 - la non compatibilité avec les autres activités du site ou à proximité (agriculture, tourisme, urbanisme...)

R. Rossi (SAM Carrières de Shoppes – exploitation sur la commune d'Hauteville-Compté)

- La pierre d'Hauteville : débouché particulier car elle bénéficie d'une qualité et d'une renommée qui en fait un produit qui s'exporte bien à l'étranger (pierre d'ornement qui a été utilisée pour la construction de bâtiments renommés tels que l'Empire State Building ou le Palais de Tokyo). La carrière a également une production plus classique de granulats.
- 5 à 6 emplois directs sur la Plateau d'Hauteville, mais également 30 à 40 emplois indirects.

Les débats

- Il ne faut pas systématiquement opposer les activités, notamment carrières et tourisme, qui peuvent tout à fait coexister. L'exemple du Plateau d'Hauteville le démontre bien.
- De qui est responsable cet impact, le SCoT ou simplement sur les communes elles-mêmes, et cela vaut sur tous les projets soumis à autorisation au-delà des carrières.
- Le SCoT doit prendre en compte les documents de normes européennes. La charge de nuisance est de 100% et il faut être très attentif sur les impacts directs et indirects des carrières.
- La vision à long terme que nous devons avoir n'est pas forcément favorable à un préavisement important de la ressource à court et moyen terme. Une solution est d'exploiter pour le long terme et avoir permis la mise de tout exploitant dans un bâtiment.

Thème n°3 : aérothermie, photovoltaïque et éolien

Véronique Blasco (collectif SAM de l'AM) Carrières (Hauteville)

Présentation du thème

Photovoltaïque

- La solaire (photovoltaïque et thermique) représente environ 1% de l'énergie produite sur le territoire. Les installations photovoltaïques sont soumises à déclaration préalable ou permis de construire, étude d'impact et enquête publique selon la taille de l'installation.
- Potentialité du territoire : actuellement on est en déficit énergétique. Si ce potentiel est exploité, cela peut représenter jusqu'à l'équivalent du tiers de la production des micro-centrales hydroélectriques.
- Enjeux : concilier qualité architecturale et intégration des installations pour les particuliers. Dans le cas des projets d'envergure tels que les fermes solaires, l'enjeu réside dans la conciliation des différents usages du sol (espace agricole, espace naturel, urbanisme).

Eolien

- Aucune installation à ce jour sur le territoire. Installations soumises à la réglementation des ICPE et toute autorisation doit prendre en compte les orientations de schéma régional éolien.
- Potentialité du territoire : localisé dans les zones où vent fort à très intense d'hiver et dans les zones faibles de vent de l'été (jusqu'à 400 heures d'altitude).
- Enjeux : concilier qualité paysagère pour le cadre de vie et le tourisme avec ce type d'installation.

Aéothermie

- Concerné plus spécifiquement les particuliers (environ 600 installations de type pompe à chaleur). Rendre plus formel le à la température extérieure, peut être associé avec d'autres énergies.
- Potentialité du territoire : la CoTAM emploie 1200 personnes sur le site de Colze et possède un centre de recherche et d'innovation. Plus de la moitié de sa production est exportée à l'international.
- Enjeux : question du coût énergétique.



La schéma régional éolien

- Malgré l'annulation récente du Schéma éolien de la région Rhône-Alpes pour des raisons de production, les études de potentiel restent une source intéressante d'information.

Table ronde

Carrières Hauteville et Loirève (SAM de l'AM)

Yves JOURNET (collectif SAM de l'AM)

- Parc photovoltaïque à ferme solaire : penser l'intégration paysagère et concilier les usages entre eux : utilisation de friches agricoles ou industrielles, agriculture (maïs, fèves, essences, pruniers), exploitation de surfaces fallées (culture d'annexe), location de l'espace, et la d'exploitation doivent être prises en compte dès la constitution du projet.
- Photovoltaïque intégré aux constructions : doit être intégré comme des éléments architecturaux à part entière (au même titre que les ouvertures ou la forme de la toiture).

- Eolien : question de l'intégration paysagère est essentielle. La réflexion peut être ouverte sur le territoire avec les lignes haute tension – comment font parties intégrées de nos paysages aujourd'hui et personne ne les remet en cause. Pourrait-on être de même pour l'éolien dans quelques années ?

Veronique BLASCO (collectif SAM de l'AM)

Thème n°3 : aérothermie, photovoltaïque et éolien

Carrières (Hauteville) (SAM Alpes-Maritimes de l'AM) – Projet de ferme solaire sur la commune de Buis

- Porté par le Comité local de concertation de Hauteville, sur une surface de 100 hectares.
- En 2011, le conseil de concertation a été obtenu et 200 000 € et le projet devait aboutir fin 2017. Il sera le plus grand parc solaire de France (12 000 panneaux représentant la consommation annuelle de 120 000 tonnes).
- Pour le territoire : pas de retombées économiques directes mais choix d'en faire un levier de développement en collaboration avec le conseil communautaire. Contraintes des engagements pris en matière de développement durable (installation de panneaux sur le toit de l'école et sur la nouvelle mairie), réutiliser le site pour en faire un lieu de passage (sentiers pédestres, liaison modes doux entre la zone commerciale et le centre-bourg).

Georges Buisson (SAM Alpes-Maritimes de l'AM) – Projet de parc éolien de la Vallée de l'Arve

- En 2000, le permis de construire a été obtenu en 2009 (après un refus de tout recours) et permis de construire jusqu'en 2022. Il concerne 80 mètres de hauteur au moyen sur les communes d'Annecy, Pringy et Vieux-le-Grand, sur des terrains appartenant aux communes de Rosillon et Pringy.
- Etat économique : la production annuelle représente en fait l'équivalent de la consommation de 10 000 tonnes.
- Enjeux économiques : 2000 à 3000 emplois directs et indirects pour les communes concernées de communes et communes. Ce projet pourrait aussi permettre un autre tournant puisque ce jour le nord de la région Rhône-Alpes ne compte aucun parc éolien.

Danyel Steinbach (Président Fédération à venir de l'AM)

- Production : la photovoltaïque comme l'éolien présentent le problème d'une production qui n'est pas continue (sauf le cas de la production thermique). Le nombre de heures de production est limité.
- Modèle économique : le prix de l'électricité est en baisse. A terme, ce secteur pourrait se répéter sur le prix demandé aux usagers.
- Cadre de vie : ne pas sous-estimer l'impact sur l'habitat existant (effet de cascade) qui peut être très important et sur la qualité de vie de tout être qui est installé sur ce territoire de 100 hectares, ce qui peut être très important par rapport à l'ambiance sonore en campagne.

Les débats

- Concernant les éoliennes, il y a un consensus de concertation avec la population, ce qui explique le nombre d'impact de recours sur ce type de projet. L'impact sur le cadre de vie est trop important pour installer très vite des zones industrielles.
- La question du mix énergétique est impérieuse aujourd'hui. Il n'est plus possible de continuer à produire sur le nucléaire, non seulement écologiquement, mais également économiquement car les coûts de production (stockage) sont énormes.
- Sur ce type de projet les concertations sont longues. Les réflexions doivent être menées dès le début pour que les projets puissent aboutir à moyen terme.

Thème n°4 : méthanisation et bois

Enjeux (Hauteville)

- Installations soumises à la réglementation ICPE : déclaration ou autorisation selon la taille de l'installation.
- Enjeux : l'impact de ce type sur le territoire et les installations au sein avec des exploitations agricoles ou encore l'exemple de la STEP de Bourg en Bresse.
- Potentialité du territoire : cela-ci concerne surtout les installations de filières avec les activités agricoles.

La méthanisation



Présentation de la filière forêt-bois

- Rôle de la forêt : production, préservation de la biodiversité, aménités (gestion de terrain, chute de bois), accueil (tourisme, activités de loisir).
- Une des spécificités du secteur : le bois est consommé sur le territoire (75% contre 30% à l'échelle du département) avec des particularités selon les secteurs : l'ouest et le nord et le nord-est, l'est et le sud.
- 22% de la forêt est gérée (contre 1% à l'échelle nationale) et les propriétés sont souvent communales, ce qui représente un obstacle à la gestion et à la mobilisation de la ressource.
- Débouchés croissants surtout les réseaux pour le bois d'œuvre mais la production de bois-énergie a fortement augmenté ces dernières années.
- Filière organisée autour de la présence de scierie sur le territoire et d'un pôle bois (à l'échelle de la commune ou du bassin) avec deux établissements de formation ainsi que l'école de la forêt.
- Enjeux : améliorer le rôle du bois sur les aspects de développement durable (paysage, source de revenus non négligeables pour certaines communes). Le territoire ne dispose pas de filière de stockage de bois pour permettre d'optimiser la filière bois-énergie locale. Initier les propriétaires privés à se regrouper pour faciliter la gestion et l'exploitation.

Lutte Forêtier (présidente Charles Amadieu) Pays de Buis

- Rôle de la forêt : production, préservation de la biodiversité, aménités (gestion de terrain, chute de bois), accueil (tourisme, activités de loisir).
- Une des spécificités du secteur : le bois est consommé sur le territoire (75% contre 30% à l'échelle du département) avec des particularités selon les secteurs : l'ouest et le nord et le nord-est, l'est et le sud.
- 22% de la forêt est gérée (contre 1% à l'échelle nationale) et les propriétés sont souvent communales, ce qui représente un obstacle à la gestion et à la mobilisation de la ressource.
- Débouchés croissants surtout les réseaux pour le bois d'œuvre mais la production de bois-énergie a fortement augmenté ces dernières années.
- Filière organisée autour de la présence de scierie sur le territoire et d'un pôle bois (à l'échelle de la commune ou du bassin) avec deux établissements de formation ainsi que l'école de la forêt.
- Enjeux : améliorer le rôle du bois sur les aspects de développement durable (paysage, source de revenus non négligeables pour certaines communes). Le territoire ne dispose pas de filière de stockage de bois pour permettre d'optimiser la filière bois-énergie locale. Initier les propriétaires privés à se regrouper pour faciliter la gestion et l'exploitation.

Enjeux (Hauteville) (SAM de l'AM)

- Optimisation : réduction des transports et des impacts sur l'environnement, développement de filières économiques locales et préservation des paysages et des savoir-faire.
- Particularités encore peu sensibles à l'échelle locale de la province de l'AM, les données de certification des circuits courts sont souvent faibles (pour les professionnels, les producteurs et les pouvoirs publics). Stratégie de différenciation, notamment par la promotion de signes de qualité avec indicateurs géographiques (certification, marques commerciales ou AOC).
- Enjeux : nouvelle structure de territoire encore peu développée par les structures locales de filière et de filière transformation (pas de scierie, filières bois qui la production est relativement importante, concurrence avec les bois venus d'autres régions du pays, difficulté d'acquisition entre la demande des entreprises et les produits de sciage disponibles localement).

La valorisation de la filière forêt-bois locale

- Optimisation : réduction des transports et des impacts sur l'environnement, développement de filières économiques locales et préservation des paysages et des savoir-faire.
- Particularités encore peu sensibles à l'échelle locale de la province de l'AM, les données de certification des circuits courts sont souvent faibles (pour les professionnels, les producteurs et les pouvoirs publics). Stratégie de différenciation, notamment par la promotion de signes de qualité avec indicateurs géographiques (certification, marques commerciales ou AOC).
- Enjeux : nouvelle structure de territoire encore peu développée par les structures locales de filière et de filière transformation (pas de scierie, filières bois qui la production est relativement importante, concurrence avec les bois venus d'autres régions du pays, difficulté d'acquisition entre la demande des entreprises et les produits de sciage disponibles localement).

Conclusions

► Les connaissances partagées tout au long de cette journée nous permettent d'affirmer un regard positif sur les ressources du territoire : celles-ci sont généreuses et offrent de nombreuses potentialités.



► Le SCOT doit jouer un rôle dans la réflexion en s'appuyant sur la synthèse des contraintes et des potentialités. Sur cette base, il s'agit ensuite du choix politique du territoire de valider ou non ses orientations.



► Néanmoins, il est important de ne rien exclure a priori pour se laisser la possibilité d'embrayer la question du mix énergétique et d'atteindre les objectifs fixés en matière de transition énergétique.



► N'oublions pas que notre réflexion doit se projeter à moyen et long terme. Il est donc nécessaire de se laisser les moyens d'évoluer (garder une certaine ouverture ou réversibilité) mais également de veiller à la qualité et à la durabilité de l'exploitation de la ressource dans le temps, ce qui implique une réelle politique de gestion.

Arlette CHARRONNET
Membre du SCOT Bugey



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY (SCOT)

SYNTHESE - Journées de concertation du DOO (Document d'orientation et d'objectifs) des 03 et 17 mai 2016

LA GEMME SCOT

Le SCOT s'attache à imaginer le Bugey pour les 20 ans à venir, avec les élus des 38 communes qui le composent, les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Il s'agit d'une démarche engagée avec réalisme et sans démagogie.

Après une phase de diagnostic puis la construction du RADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui définit les principes et les objectifs du projet de territoire, le SCOT est aujourd'hui à l'étape de construction de son DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs). Le DOO est le document opposable du SCOT : il définit les priorités et prescriptions qui s'appliquent aux communes pour mettre en œuvre ce projet.

Les journées thématiques des 03 et 17 mai ont pour objectif de réfléchir ensemble à la déclinaison des orientations du RADD en objectifs concrets.



ECONOMIE, NUMERIQUE ET GESTION DE L'ESPACE – 03 mai 2016

Atteindre et développer les ressources économiques productives, de services, touristiques et culturelles pour avoir et spéculer les services dans les lieux existants.

Les enjeux soulevés lors de la mission plénière

- Renforcer l'économie économique

Créer les conditions optimales au développement de la compétitivité du territoire :

- Diversification économique : éco-construction, filière de la santé, activités artistiques, filière bois, artisanat, filière agroalimentaire...
- Répondre aux besoins essentiels des entreprises : très haut débit, eau, accès aux axes de communication et aux transports ;
- Qualifier les parts d'habitat : optimisation du foncier (mutualisation des espaces de parking...), services aux salariés (cantine, restaurant...), lieu de formation, espace de coworking, traitement paysager...
- Réaliser à mener sur le parcours des entreprises :
 - Entreprises isolées hors zones d'activités et besoins d'agrandissement ;
 - Entreprises présentes dans l'interpôle urbain : Colley, Coloz (UTC) ;
 - Transmission d'entreprises (problématique de l'habitat présent sur les sites de production) ;
 - Filière industrielle.



Plus de 77 participants sur le journalet du 03 mai 2016 : élus, associations, experts, associations, habitants.

Séminaire et ateliers DOO du 03 mai 2016

Les enjeux soulevés lors de la mission plénière (suite)



L'initiative économique dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT Bugey

- Pôle santé d'Hauterive-Lompresse Colley**
 - Renforcer l'accessibilité de ces deux pôles de santé majeurs du territoire ;
 - Réseau de transport adapté les : plateformes de stockage (bâtes pour les salariés hospitaliers) ;
 - Enjeu de l'intermodalité (mode doux, transport collectif, vélos électriques en libre-service...)
 - Dépasser les établissements en très haut débit (médecine).
- Pôle santé de Courmayeur-en-Bugey**
 - Définir les besoins en fonction des équipements forestiers (plateforme de stockage, chauffage, bois...)
 - Organiser les coopérations entre la MFR (Maison Familiale Rurale) et le pôle de compétitivité Xylotour (Produits et Matériaux des Forêts d'Arrière).
- Pour l'ensemble du territoire**
 - Intégrer le territoire et rendre possible l'extension des entreprises implantées en dehors des parcs d'activités.

Pôle centre de Colley

- Pôle de formation gastronomique en lien avec la Cité de la Gastronomie de Lyon ;
- Devenir un transport collectif avec le centre-ville et connexion aux gares TER ;
- Favoriser le mixte fonctionnel des activités dans l'espace résidentiel.

Pôle de Coloz

- Enjeu économique et orientation industrielle d'UTC ?
- Enjeu de la dette immobilière de Coloz ;
- Pôle en compte des contraintes naturelles à proximité des sites d'activités.

Séminaire et ateliers DOO du 03 mai 2016

Les ateliers thématiques

Atelier n°1 : Valoriser économiquement et durablement l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles.

- Gestion de l'espace : travailler dans l'interpôle urbain ;
- Problématique d'exploitation : question du morcellement et des dilutions ;
- Protéger les AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) avec un point de vigilance particulier sur l'AOC viticole soumise à une pression foncière plus forte sur le bassin bugeyais ;
- Carrière : phaser dans le temps l'exploitation des carrières et prévoir le recyclage des matériaux.

Etat des lieux de l'Etat commercial de proximité dans le diagnostic du SCOT Bugey

Atelier n°2 : Atteindre le commerce et l'animation commerciale viables de demain

- Le SCOT doit fixer une ambition commerciale (localisation préférentielle des commerces) ;
- Il est possible d'aller plus loin en intégrant dans le DOO du SCOT un DAAC (Document d'aménagement artisanal et commercial) ;
- Enjeu de réaménagement urbain : ville/commerce / logement / stationnement ;
- Prioriser le développement commercial dans les centres villes et limiter le commerce de périphérie ;
- Le commerce comme lieu d'échange et de lien social : programmer des animations de centre-ville ;
- Recréer à de nouvelles formes de commerces (librairie, petit supermarché en centre-ville...)
- Développement de lieux commerciaux : solution d'urgence.



Atelier n°3 : Organiser le développement touristique et favoriser son animation pour la renommée d'un espace ludique

- Le Bugey une destination à l'image dynamique et active ;
- Traiter les effets d'usage avec équipements touristiques, touristiques et zones résidentielles ;
- UTN (Unité Touristique Nationale) dans le respect de l'intégrité architecturale et paysagère : Hauterive-Lompresse sur le site de l'ancien moulin et le projet d'assèchement, sur le Plateau de l'Arve (Plan d'Hauterive), à Arans pour le projet de barrage médian de Montcorralles ;
- Préservation des grands sites naturels (Grand Colombier), des paysages, des points de vue, du patrimoine bâti et du petit patrimoine ;
- Favoriser les modes doux (déplacement à pied en ville et dans les parcs) et la connexion des communes entre elles ;
- Activité vélo : s'appuyer sur le maillage de la ViaRhône ;
- Ménagement : avoir la possibilité de transformer les anciennes fermes (notamment isolées sur les petits montages) en hébergement touristique.



Une politique touristique à système ouvert dans le RADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du SCOT Bugey

Séminaire et ateliers DOO du 17 mai 2016

HABITAT, MOBILITE, NUMERIQUE ET GESTION DE L'ESPACE – 17 mai 2016

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les espaces de proximité.



Plus de 60 participants sur le journalet du 17 mai 2016 : élus, associations, experts, associations, habitants.

La structuration de l'espace dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT Bugey

- Une organisation multipolaire qui renforce le pôle de Colley et des pôles d'appui Hauterive-Lompresse/Coloz ;
- Renforcer le pôle démographique du pôle régional de Colley et des pôles d'appui d'Hauterive-Lompresse et de Coloz, leur redonner de l'attractivité par des opérations d'ensemble ambieuses, redynamiser le centre-ville, reconquérir l'interpôle urbain, développer les milieux fonctionnels, développer les mobilités inter-quartiers... ;
- S'adapter aux spécificités des espaces de montagne :
 - Fluorer à l'échelle STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités) et être exceptionnel ;
 - Problématique du développement exceptionnel sur justification des besoins : sur quels critères autoriser leurs extensions ?

Organiser des mobilités sobres

- Maîtriser les capacités d'aménagement à proximité des axes ferroviaires : potentiel économique et résidentiel ;
- Enjeu de maintien des infrastructures de transports et d'un problème autour de la mobilité des jeunes ;
- Mise en place d'une gare intermodale à Coloz ;
- Pôle régional de Colley : organiser les mobilités au sein de son espace de vie par le biais d'un réseau national et régional ;
- Définir des plateformes mixtes (gare SNCF, site de stockage, parking vélo, site de recharge...)
- Zone de montagne : favoriser les TAD (Transport à la Demande).



Séminaire et ateliers DOO du 17 mai 2016

Les enjeux soulignés lors de la réunion plénière (suite)

- Assurer un développement résidentiel
- Enjeu de priorisation du développement au sein de l'enveloppe urbaine :
 - Réhabilitation des centres bourgs
 - Densification ponctuelle
 - Développement ponctuel
 - Combler les dents creuses sauf si elles assurent une fonctionnalité propre : espace de respiration
 - Réaliser la vocation
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle : offre en logements sociaux
- Développement raisonné des fermes.

Les ateliers d'échanges

Proposition de Trame Verte et Bleue (dans le cadre de l'étude de DOO) : Document d'information et d'élaboration de SCOT Bugey



Atelier n°1 : Fortification écologique des espaces ruraux et agricoles pour valoriser le statut vert et bleu qui toute l'étendue du Bugey.

- Trame Verte et Bleue : enjeu en terme de réglementation
- Objectif de préservation des différents espaces : bocage, linéaires cours d'eau, zones humides, pelouses sèches...

Atelier n°2 : Une aménagement paysagère, patrimoniale et des paysages qui s'intègrent aux enjeux régionaux

- Développer à des conceptionnel l'entretien des fermes dans les zones de montagne, avec notions de justification, lauréat, paysage, aménagement, topographie...
- Inventaire le patrimoine bâti et paysage
 - Étapes de travail qui doit prendre en compte :
 - Thématique architecturale
 - les nouveaux modes de vie
 - l'intégration paysagère
 - Problématique de la fermeture des paysages : niches touristiques et agricoles.

Illustration des traitements possibles des zones résidentielles et urbaines de qualité lors de l'étude



Les prochaines étapes du SCOT Bugey



➔ Synthèse DOO distribué lors des réunions publiques du DOO 10/2016

Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Les étapes du SCoT du Bugy



Les étapes du SCoT : un processus partagé, concerté pour une définition commune.

- Etape 1 - le Diagnostic :** pour recenser les enjeux et les potentialités de développement du territoire. Pour activer et valoriser également des modes d'actions alternatives du territoire. (2014-2015)
- Etape 2 - le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) :** pour définir une stratégie de développement et fixer des objectifs et modalités politiques publiques pour les 30 prochaines années. (2015-2016)
- Etape 3 - le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :** pour cadrer le PADD en respectant l'équilibre entre les différents domaines (Plan local d'urbanisme, etc.). (2016)
- Etape 4 - la Consultation de l'Enquête Publique :** pour consulter les personnes physiques associées et le public avant l'adoption du SCoT. (2016-2017)

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui établit un projet de territoire à 20 ans sur l'ensemble des compétences de notre quotidien : logements, transports, services, emploi, environnement...

Un SCoT est l'occasion de donner à tous d'apporter sa vision du territoire, d'assigner son avenir à 20 ans et de réfléchir aux outils nécessaires à sa réalisation.

SCoT Bugy

Schéma de Synthèse Territoriale du Bugy - 2017 - 1

Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Rappel de la stratégie du Plan d'Aménagement et de Développement Durables

➤ Stratégie ambitieuse d'accueil de population nouvelle et d'emploi basée sur un ADN productif et un potentiel de développement en matière d'activités emblématiques (filiers forêt-bois, éco-industrie, services médicaux...) et de tourisme.

➤ Un niveau de croissance qui préserve et renforce les capacités économiques dans un contexte social et générationnel équilibré.

	Objectif chiffré	Enjeux
Emploi	✓ + 5 000 emplois d'ici 2036 (à partir de 2012) : - soit + 250 emplois /an	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être attractif auprès des actifs et des entreprises pour préserver les savoir-faire. ✓ Soutenir la proximité entre lieu de vie et de travail à l'échelle du SCoT.
Population	✓ + 11 200 habitants d'ici 2036 (à partir de 2012) : - soit 30 400 habitants au total en 2036	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Alimenter le tissu économique en actifs dans un contexte de vieillissement de la population et de risque de perte de savoir-faire, voire de départ d'entreprises productives ne trouvant pas de main d'œuvre à proximité. ✓ Un enjeu de renforcement du rôle de Bugy pour l'amener à jouer un rôle de pivot dans le cadran Nord-Rhône-Alpes.

➤ Le peuplement du territoire pour les 30 prochaines années est d'ailleurs un thème IV de et sur les axes d'actions du cadran Nord-Rhône-Alpes.

Schéma de Synthèse Territoriale du Bugy - DOO - 2

Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Le plan du DOO

Partie 1 : S'appuyer sur la diversité de ressources du SCoT du Bugy pour sa reconnaissance à l'échelle régionale.

- 1.1. Une organisation polycentrique de proximité à l'échelle de Bugy dans le cadran des agglomérations Nord-Rhône-Alpes et à l'échelle de la région.
- 1.2. Le développement touristique des territoires ruraux et agricoles pour valoriser le cadre de vie et le patrimoine naturel du Bugy.
- 1.3. Un espace agricole productif pour préserver l'identité des activités agricoles, éducatives et touristiques qui contribuent à la reconnaissance du Bugy.

Partie 2 : Affirmer et développer les ressources économiques productives, de services, naturelles et humaines pour ancrer et qualifier le territoire dans les flux régionaux.

- 2.1. Orchestrer le développement au travers d'espaces économiques au service de vocations liées.
- 2.2. Valoriser économiquement et durablement l'exploitation des ressources naturelles.
- 2.3. Soutenir l'agriculture et sa diversification.

Partie 3 : Considérer les ressources environnementales et paysagères pour créer un effet vertice et renouveler l'image de marque du Bugy.

- 3.1. L'ambition paysagère pour affirmer une signature bugyenne.
- 3.2. L'eau et la ressource en eau, un « or bleu » à préserver et valoriser.
- 3.3. Organiser le développement touristique et structurer son animation pour la reconnaissance d'un « second Bugy ».

Partie 4 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité.

- 4.1. Organiser des mobilités adaptées pour une accessibilité aux équipements, aux services et à l'emploi optimisée.
- 4.2. Affirmer le commerce et les services comme un vecteur de cadre de vie.
- 4.3. Assurer un développement résidentiel tourné vers la socialité, la convivialité, la mixité générationnelle et sociale.

Schéma de Synthèse Territoriale du Bugy - DOO - 3

Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Valoriser des vocations au service des habitants et des acteurs économiques en fonction des espaces de vie

Le PADD fixe un objectif d'équilibre dans le développement à l'échelle du SCoT du Bugy par le maillage des pôles des pôles dans sa structuration pour une meilleure irrigation du territoire en services et équipements, mais également pour une organisation optimale entre les différents espaces de vie.

➤ **Le pôle central de Bugy :** le rôle structurant pour affirmer du fait de son poids démographique et économique, cumulé à une forte concentration d'équipements et de services que l'on retrouve dans les agglomérations (mairie, maternité, lycée...).

➤ **Les pôles d'axe :** le renforcement des espaces de vie en complémentarité des fonctions urbaines plus affirmées de Bugy et des autres pôles situés en de proximité qui traitent le périmètre du SCoT du Bugy la permettant ainsi de renforcer l'accessibilité à certains équipements et services sans que l'impact pour les personnes habitant dans leur sphère de proximité.

➤ **Les pôles relais :** le accompagnement des pôles d'axe dans l'équilibre de leurs espaces de vie respectifs qu'ils ne peuvent eux-mêmes seuls le faire nécessitant d'organiser les échelles de proximité pour répondre à des contextes locaux spécifiques.

➤ **Les pôles de proximité :** le rôle de préserver une dynamique locale. Pour cela, leur développement multi-acteurs permet d'assurer le renouvellement générationnel des populations, de maintenir les populations, voire de les augmenter localement.



Aménagement urbain du SCoT du Bugy

Schéma de Synthèse Territoriale du Bugy - DOO - 4

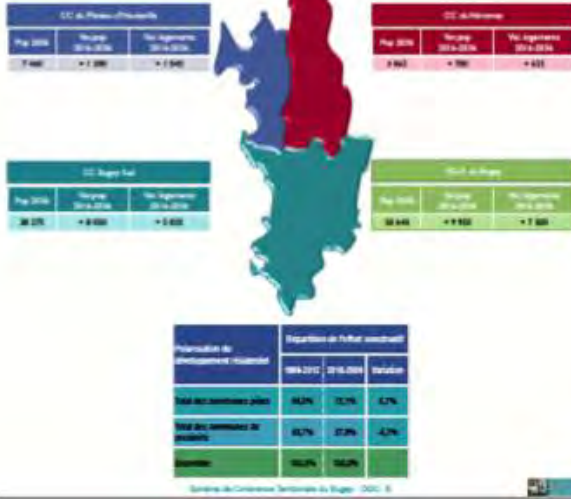


Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Renforcer les pôles dans la programmation du développement pour conforter des modes de vie différenciés

L'objectif affiché est de :

- Faciliter le développement des pôles autour des communes autour des villes de l'ensemble urbain.
- Renforcer le poids des pôles pour offrir l'attractivité urbaine et permettre la réajustement du territoire au 21^{ème} de l'habitat.



Source: INSEE, Direction Départementale de l'Équipement - DDE - 69



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Réaffirmer le rôle clé des infrastructures ferrées, routières et numériques

L'objectif affiché est de :

- Rafirer le SCoT aux territoires extérieurs.
- Assurer la fluidité des déplacements et des échanges external aux regards du SCoT.
- Ouvrir le champ des possibles en matière de choix de mobilité auprès des populations et permettre des usages moins carbonés.



Source: Direction Départementale de l'Équipement - DDE - 69



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Le fonctionnement écologique des espaces naturels et agricoles pour valoriser la trame verte et bleue qui fonde l'identité du Bugey

L'objectif recherché par le SCoT du Bugey est de préserver le cycle de vie des espèces et le fonctionnement des milieux agricoles caractéristiques de la richesse environnementale du territoire.

Le SCoT valorise les continuités écologiques de son territoire pour :

- Préserver les milieux naturels en optimisant le fonctionnement écologique et en améliorant leur qualité.
- Coherenter les échanges entre les milieux.
- Organiser les liens et les usages entre les différents espaces urbains, naturels et agricoles pour une attractivité d'ensemble du territoire du SCoT du Bugey.
- Assurer la protection des itinéraires de culture emblématiques qui assurent des fonctions environnementales fondamentales (zones humides, bocaux, bocaux, ...).



Source: Direction Départementale de l'Équipement - DDE - 69



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Préserver dans le temps l'espace agricole productif

La préservation de ces activités est l'un des objectifs stratégiques poursuivis par le SCoT du Bugey.

Cela se traduit dans le DCO via les mesures d'accompagnement et de gestion de l'espace. Cette dernière concerne avant tout la réduction de l'artificialisation des terres agricoles, ainsi qu'une facilité à l'entretien du SCoT (20 ans) sur un mode de travail équilibré pour le territoire. Ainsi, encourager à :

- Faciliter l'entretien agricole pour un développement de l'urbanisme pérennitaire en son sein.
- Limiter la consommation foncière.
- Rafirer les infrastructures d'accompagnement urbain en cohérence du tissu urbain existant.
- Faciliter le fonctionnement des milieux agricoles (possibilité aux exploitants, protéger les terres à forte qualité agricole, accompagner les besoins de développement des exploitants, ...).
- Limiter le développement des forêts.



Source: Direction Départementale de l'Équipement - DDE - 69



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Un schéma de développement économique pour asseoir le SCoT du Bugey dans son environnement régional

- La programmation économique du SCoT du Bugey vise à :
- Accompagner les entreprises actuelles dans leur croissance, notamment les TPE-TPI dans leur développement en PME-PMI pour ne pas perdre les savoir-faire propres à chaque secteur d'activité présent sur le territoire.
 - Accueillir des entreprises industrielles, de petites logistiques, intéressées par la vitalité des réseaux d'entreprises et le positionnement géographique du territoire, en bordure de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Ain, voire de la Suisse.
 - Valoriser les savoir-faire emblématiques du territoire (agro-alimentaire, aéronautique, électronique, BTP, maroquinerie, éco-industrie...).

Localisation des besoins en foncier dédiés à l'économie au sein du SCoT du Bugey



Schéma de Cohésion Territoriale du Bugey - DCO - 9



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Organiser le développement touristique et structurer son animation pour la reconnaissance d'un accueil bugiste

- Le SCoT du Bugey entend faire du développement d'un tourisme 4 saisons un levier pour :
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti.
 - Améliorer les mobilités douces.
 - Créer les conditions favorables au développement des activités, des équipements et services touristiques.
 - Diffuser une nouvelle image du Bugey.



- Un territoire de projets touristiques au travers :
- Des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) :
 - Les Plans d'Hotonnes (valorisation du ski) :
 - Taire, Ronde et la Praille (valorisation du ski sur le Plateau d'Hautzeville) ;
 - Site aquatique d'Hautzeville-Lompnes ;
 - Site de Montcornelles (projet médiéval d'Aranc).
 - De la valorisation de l'eau (plans d'eau, base de loisirs de Champdor, lac de Virieu-le-Grand, base nautique de Virginie, écluse de Bregnier-Cordon).
 - De la pratique du vélo par des boucles cyclables et la ViaRhôna.

Armature touristique du SCoT du Bugey



Schéma de Cohésion Territoriale du Bugey - DCO - 10



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Soutenir le commerce par l'organisation des complémentarités entre le centre et la périphérie

- Le SCoT du Bugey organise l'implémentation du commerce en cherchant à créer des complémentarités entre le centre ville et la périphérie :
- Les commerces s'implémentent prioritairement dans les centres villes, bourgs et villages lorsque leur gabarit et les flux qu'ils génèrent sont compatibles avec la configuration du centre.
 - Les commerces de petite taille et les commerces pour des activités occasionnelles légers de taille complémentaire avec une implantation en centre si ces activités s'implémentent en périphérie.
 - Les secteurs d'implémentation périphériques n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles implantations de commerces dont la surface de vente est inférieure à 300 m².

Armature commerciale du SCoT du Bugey



Schéma de Cohésion Territoriale du Bugey - DCO - 11



Synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs

Organiser la mixité sociale et générationnelle pour renforcer l'esprit de convivialité

- Le SCoT du Bugey entend être un territoire d'accueil et de convivialité pour ses habitants actuels et futurs en :
- Mettant en place des équipements adaptés aux évolutions des besoins et des principes des logements (D+PAC, mixité de rez-de-chaussée, mixité de hauteurs, etc.).
 - Recherchant la mixité générationnelle grâce au cohabitat, aux logements de type 1/2, de leur hauteur (nombre et taille des logements), de leur localisation (cour/parc/terrace).
 - Favorisant la mixité sociale par une offre adaptée à la réalité de la demande sociale, en présence des équipements et des services, avec également recours de manière cohérente à l'échelle du territoire du SCoT.

- Le SCoT du Bugey favorise des morphologies résidentielles adaptées aux différents contextes des espaces de vie en :
- Tenant très vite compte architecturale remarquable et inventives réponses de caractère local.
 - Intégrant les principes de qualité urbaine (accessibilité au centre ville, mixité, ...), de gestion économe (maison en ville, blocs collectifs) et agricole (favoriser l'implémentation des espaces agricoles).

- Le SCoT du Bugey cherche à protéger les personnes et les biens des dangers et nuisances pour un développement possible en :
- Encadrant l'implémentation aux risques naturels (inondation, chute de blocs, mouvement de terrain).
 - Organisant la gestion à l'implémentation des risques technologiques (risque industriel, risque de transport de matières dangereuses...).



Schéma de Cohésion Territoriale du Bugey - DCO - 12



Pièce 1.1
Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Pièce 1.2
Rapport de présentation : Explication des choix retenus

Pièce 1.3
Rapport de présentation : Analyse et justification de la consommation d'espace

Pièce 1.4
Rapport de présentation : Evaluation environnementale

Pièce 1.5
Rapport de présentation : Articulation du SCOT avec les autres documents

Pièce 1.6
Rapport de présentation : Phases de réalisation

Pièce 1.7
Rapport de présentation : Résumé non technique

Pièce 2
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3.1
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 3.2
Annexes cartographiques du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 4
Bilan de la concertation

Pièce 5
Actualisation des principaux agrégats du diagnostic



Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey
55, Grande Rue - 01300 Belley
04 79 81 41 05

www.scotbugey.fr